



**Evaluation du Contrat d'objectifs  
et de performances 2019-2023  
de l'établissement public du  
Parc national des Pyrénées**

**rapport d'activités présenté  
au conseil d'administration du 29 juin 2021  
Délibération CA n° 13 -2021**

**ANNEE 2020**

# A. Eléments de contexte : le Parc national des Pyrénées et ses orientations stratégiques territoriales

Le Parc national des Pyrénées est un établissement public de l'Etat à caractère administratif sous la tutelle du ministère en charge de la protection de la nature (*direction de l'eau et de la biodiversité*). Créé en 1967, il est le troisième, en date, des dix parcs nationaux français.

Il s'étire sur cent kilomètres, sur six vallées, deux départements (*Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées*) et deux régions (*Nouvelle Aquitaine et Occitanie*), du Gave d'Aspe à la Neste d'Aure, le long de la crête frontière qui l'unit à l'Espagne. Son territoire s'étend sur 45 707 hectares pour la zone cœur, 128 400 hectares pour l'aire d'adhésion et 206 352 hectares pour l'aire optimale d'adhésion. Côté espagnol, lui répondent le Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu, créé en 1918, et des réserves nationales de chasse et la réserve de biosphère du rio Ara.

Le Parc national des Pyrénées a pour mission de connaître et de préserver les patrimoines naturel, culturel et paysager de son territoire. Son action s'inscrit dans une démarche de développement durable. Il met également en œuvre des politiques d'accueil, de sensibilisation et d'accessibilité à tous les publics.

Le Parc national des Pyrénées a également des missions d'appui aux politiques nationales :

- gestion de deux réserves naturelles bien que situées hors du cœur du Parc national : la Réserve naturelle nationale du Néouvielle (2 313 hectares) en vallée d'Aure et la Réserve naturelle nationale des vautours fauves d'Ossau (83 hectares).
- gestion des dégâts de grands prédateurs.

Approuvée par décret le 28 décembre 2012, la charte du Parc national des Pyrénées définit un projet concerté de territoire pour une durée de quinze ans. Construite avec l'ensemble des acteurs locaux, la charte a pour objectif de protéger et valoriser les patrimoines naturel, culturel et paysager et de soutenir l'économie locale, dans une perspective de développement durable.

La charte a pour ambition de donner un cadre partagé et surtout une cohérence globale aux politiques locales de protection, d'aménagement et de développement durable. Les objectifs de la charte sont les suivants :

- protéger les patrimoines naturel, culturel et paysager,
- améliorer le cadre de vie en tenant compte des caractères culturel et paysager du territoire,
- encourager l'excellence environnementale,
- développer et valoriser une économie locale respectueuse des patrimoines,
- encourager la préservation du patrimoine naturel et le renforcement des solidarités écologiques,
- connaître, informer et éduquer pour mieux préserver.

Dans le cœur du territoire, la charte fixe des objectifs de protection, la réglementation étant fixée par le décret de création du parc.

Concernant l'aire d'adhésion, elle définit des orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable.

Les communes sont les partenaires de la charte du Parc national des Pyrénées. Elles ont été associées aux différentes phases de son élaboration et ont pu donner un avis formel sur le projet de charte lors de la consultation institutionnelle. Puis les communes ont choisi d'adhérer ou pas à la charte du Parc national. Au 1er janvier 2020, soixante-quatre communes ont adhéré à la charte.

Le Parc national des Pyrénées a élaboré un plan d'actions opérationnel de sa charte et un plan d'actions sur la connaissance scientifique qui s'appliquent sur la même période que le présent contrat d'objectif et de performances et en permettent une déclinaison opérationnelle.

Dans le cadre de la nouvelle génération des contrats d'objectifs et de performance 2019-2023, la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de la transition écologique et solidaire fixe quatre priorités stratégiques aux établissements de parcs nationaux :

1. protéger et restaurer la biodiversité, en particulier afin que le réseau des parcs devienne un des acteurs majeurs de la mise en œuvre du plan biodiversité 2020,
2. faire de la préservation de la biodiversité un moteur du développement durable des territoires,
3. contribuer à l'émergence d'une « *citoyenneté écologique* » au sein de la société à travers la médiation et l'éducation,
4. renforcer résolument les synergies et la mutualisation dans le cadre du rattachement avec l'Agence française de la biodiversité, puis avec l'Office français de la biodiversité, mais aussi en inter-parcs, dans un objectif de rationalisation et d'optimisation des moyens budgétaires.

Ces quatre priorités seront systématiquement conduites en s'insérant dans des logiques de réseaux d'acteurs et de partenariats avec les acteurs publics (*collectivités et notamment régions, opérateurs et services de l'Etat*) et privés (*acteurs économiques, sociaux, culturels, tissus associatifs*), et les autres gestionnaires d'aires protégées.

Les parcs consolideront leur rôle intégrateur et d'ensemblier afin de porter un projet de territoire cohérent et Co-construit, déclinant les différentes politiques nationales.

Enfin, les parcs nationaux constituent des lieux pour inventer et tester de nouveaux modèles et partenariats, pour valoriser le bien commun que constitue leur patrimoine naturel et culturel, ce qui pourra donner lieu ensuite à essaimage, diffusion ou généralisation. Ils poursuivront ces démarches d'innovation et d'expérimentation.

Pour le Parc national des Pyrénées, trois priorités spécifiques ont également été retenues dans le contrat d'objectifs et de performances pour la période 2019-2023 :

1. adapter l'activité et l'organisation de l'établissement à la baisse des moyens,
2. contribuer à la dynamique territoriale au travers de la mise en œuvre du plan d'actions de la charte et du plan d'actions sur la connaissance scientifique,
3. favoriser l'ancrage du Parc national dans le massif pyrénéen par un renforcement du travail en réseau à cette échelle et une optimisation de la coopération transfrontalière.

## **B. Le contrat d'objectif de l'établissement : évaluation par domaines d'activité pour l'année 2020**

En cohérence avec le projet de territoire porté par la charte, le contrat d'objectifs et de performances 2019 - 2023 a été signé entre le Parc national des Pyrénées et le ministère en charge de la protection de la nature. A partir d'un diagnostic partagé, il définit des objectifs majeurs à atteindre et des indicateurs qui permettent d'apprécier la réalisation de chacun des objectifs.

Cette partie permet de préciser l'évaluation des réalisations par grands domaines d'activité du contrat, pour l'année 2020.



# 1 – Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine des territoires classés en parc national

Les actions de 2020 s'inscrivent dans les priorités déterminées par le plan d'actions déclinant la stratégie scientifique.

| Activité   | Actions, activités programmées dans le cadre du COP 2019-2023  | Evaluation 2020  |
|--|--|--|
| <p>1-1.</p> <p><i>Acquisition de connaissances</i></p> | <p>Les priorités d'acquisition de connaissances seront axées sur :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ La poursuite du suivi de la flore et de la faune à enjeux ou à forte interaction avec les activités humaines ; le travail de rationalisation et de hiérarchisation des programmes de suivi nécessite d'être poursuivi, en distinguant les espèces à fort enjeux de conservation nationaux, les espèces à enjeux de conservation et en forte interaction avec les activités, les espèces indicatrices du changement climatique, et les autres espèces. En lien avec la baisse des effectifs, il est vraisemblable que certains suivis soient rationalisés ou abandonnés.</li></ul> | <p>▶ Les suivis faunistiques ont été réalisés en 2020 sur :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- des espèces à fort enjeu de conservation, dans un objectif de suivi des dynamiques de populations : le Bouquetin ibérique, le Grand-tétras (avec la mise en œuvre de suivis sur les places de chant, mais aussi de suivi de la reproduction par des comptages au chien d'arrêt), Grenouille des Pyrénées, le Gypaète barbu et le Vautour percnoptère (<i>dans le cadre de leur plan national d'actions respectif, en lien avec la ligue de protection des oiseaux et l'association NEO</i>), le Vautour fauve, le Milan royal, les chiroptères et l'ours,</li><li>- des espèces à fort enjeu de conservation en interactions avec les activités : (<i>notamment dans le cadre du Groupe technique des Pyrénées-Atlantiques avec la mise en œuvre de mesures de gestion de l'habitat</i>), l'ours, le loup, les grands rapaces (<i>et en particulier vis-à-vis des perturbations liées aux survols</i>),</li><li>- des espèces à forte dimension sociale dans un bon état de conservation dans un objectif de suivi des dynamiques de populations : l'isard, dont le suivi a été réalisé sous la forme d'IPS, pour la cinquième année consécutive, dans le but notamment de récolter des données permettant d'adapter les prélèvements autorisés.</li></ul> |

1 – Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine des territoires classés en parc national

| Activités                                       | Description  | Evaluation 2020  |
|---|--|--|
| <p>1-1.</p> <p>Acquisition de connaissances</p> | <p>► L'amélioration de la connaissance des espèces à enjeux en zone cœur (<i>action 24 du plan d'actions de la charte</i>).</p> <p>Une stratégie d'acquisition de connaissance en termes de priorité de prospection sur le territoire sera mise en œuvre sur la période 2019 - 2023.</p> | <p>En 2020, l'établissement a procédé à une refonte du programme flore. Les objectifs et principes de cette refonte ont été les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- considérer différemment les deux zones qui constituent le territoire du Parc national des Pyrénées,</li> <li>- initier des inventaires et des suivis sur des espèces cibles sélectionnées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• niveau de protection et degré de vulnérabilité des espèces,</li> <li>• type de menaces et enjeux de conservation en vue d'actions conservatoires,</li> <li>• lien avec d'autres actions prioritaires du parc (vieilles forêts, lacs...),</li> <li>• facilité d'identification des taxons.</li> </ul> </li> </ul> <p>En aire d'adhésion l'acquisition des connaissances floristiques se fera via le programme des atlas de la biodiversité communale. En zone cœur, cette connaissance est basée sur l'actualisation et la recherche systématique de stations historiques de taxons menacés (<i>au sens des critères de l'Union internationale de conservation de la nature</i>). Cette liste évolutive comprend à ce jour un total de quinze taxons.</p> <p>Une réflexion pour redimensionner / rationaliser certains suivis a été engagée à ce titre en 2020 et sera finalisée courant 2021.</p> <p>► Le plan d'actions de la stratégie scientifique a priorisé l'amélioration de la connaissance en zone cœur sur les amphibiens, les insectes et la flore.</p> |

1 – Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine des territoires classés en parc national

| Activités                                       | Description  | Evaluation 2020   |
|---|--|---|
| <p>1-1.</p> <p>Acquisition de connaissances</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La connaissance spécifique et la caractérisation des impacts des activités humaines sur les populations de Calotriton des Pyrénées et plus largement sur les amphibiens (<i>action 23 du plan d'actions de la charte</i>).</li> <br/> <li>▶ La caractérisation des réseaux écologiques du territoire. L'action 21 du plan d'actions de la charte prévoit ainsi de cartographier, caractériser et valoriser les forêts à haute valeur écologique, afin d'intégrer au mieux ces enjeux dans la planification forestière.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Des inventaires d'amélioration de la connaissance en zone cœur ont été menés à ce titre sur les espèces à fort enjeux de conservation suivants en 2020 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- un suivi in situ a été mis en place dans le cadre d'un programme financé par l'Agence nationale de la recherche sur le Calotriton (<i>programme ISOLAPOP</i>). Trois sites sur le territoire du Parc national des Pyrénées ont ainsi fait l'objet de suivi (<i>caractérisation du milieu, abondance calotriton, abondance poisson, ressource trophique, suivi thermique</i>). Ce programme vise à mieux comprendre l'interaction entre le calotriton et les poissons en vue de définir des orientations de gestion halieutique des cours d'eau de montagne,</li> <li>- la Neste du Badet a fait l'objet d'une prospection nocturne en vue de cartographier la présence du calotriton sur ce bassin versant en lien avec la gestion piscicole menée par l'association de pêche locale,</li> <li>- un suivi amphibien s'est également poursuivi sur le lac d'Arlet (<i>reproduction grenouille rousse et crapaud commun</i>).</li> </ul> </li> <br/> <li>▶ Concernant les milieux forestiers, un programme d'inventaire des forêts à haute valeur écologique est en cours de montage en Béarn en lien avec l'Office national des forêts et le Conservatoire des espaces naturels. Ce programme n'a pas pu démarrer faute de financements en 2020. Un stage est programmé en 2021 pour avancer sur l'élaboration de la trame vieux bois du Parc national des Pyrénées.</li> </ul> |

## 1 – Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine des territoires classés en parc national

| Activités                                       | Description   | Evaluation 2020  |
|---|---|--|
| <p>1-1.</p> <p>Acquisition de connaissances</p> | <p>► Le suivi des milieux et des espèces sensibles aux changements globaux (<i>action 25 du plan d'actions de la charte</i>).</p> <p>L'action du parc national des Pyrénées nécessite d'être développée et valorisée sur cette thématique émergente :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ sur le volet écosystémique : dans le cadre du suivi de l'impact des changements globaux, un réseau sentinelle sera mis en place sur les milieux prioritaires. Le réseau des lacs (<i>suivi physico-chimique et écosystémique</i>) sera conforté ainsi que le suivi des glaciers ; la faisabilité des réseaux sentinelles en milieu ouvert et forestier nécessitera d'être précisée ;</li> <li>▪ sur le volet spécifique par identification des espèces indicatrices du changement climatique.</li> </ul> | <p>► En 2020, les suivis réalisés en lien avec les changements globaux sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- suivis spécifiques : suivi temporel des oiseaux de montagne (<i>STOM</i>) - protocole inter parcs nationaux, suivi temporel des oiseaux communs – suivi national des oiseaux communs nicheurs. Un bilan décennal a été réalisé en 2020 pour analyser les évolutions éventuelles sur les données du suivi temporel des oiseaux communs - capture au regard si possible des évolutions nationales,</li> <li>- suivis écosystémiques : glaciers, combes à neige, lacs d'altitude (<i>démarche inter-parcs nationaux</i>). Le suivi des glaciers initié en l'an 2000 permet de montrer que ces derniers poursuivent leur diminution en longueur et en volume.</li> </ul> <p>Des contacts ont été pris avec le Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive de Montpellier et l'expert de l'association OBIOS pour réfléchir au montage d'un suivi sur le long terme de la population de lézard de Bonnal considérée comme une espèce d'altitude indicatrice du changement climatique et dont le Parc national des Pyrénées héberge 80 % de la population mondiale. Un test du protocole sera mis en place en 2021 dans le cadre d'un co-financement de Natura 2000 et du parc national des Pyrénées.</p> <p>Le Parc national des Pyrénées a collaboré au choix d'un site et participé à la mise en œuvre d'une station de suivi sur le long terme de la végétation d'un sommet des Pyrénées situé près du Vignemale en vallée de Cauterets. Ce projet piloté par le Conservatoire Botanique National Pyrénées Midi-Pyrénées permettra de mesurer l'impact du changement climatique sur la végétation des hauts sommets des Pyrénées. Il s'inscrit dans le réseau mondial GLORIA de sites de suivi, observés tous les sept ans, répartis dans les montagnes du monde entier.</p> <p>Suite aux échanges avec le Laboratoire d'Ecologie Alpine (<i>LECA</i>) de Grenoble, engagés en 2019, pour le déploiement du dispositif ORCHAMP (<i>réseau alpin</i>) qui permettrait de suivre et comprendre comment la biodiversité et les écosystèmes (<i>agro-pastoraux et forestiers de montagne</i>) répondent et vont répondre aux changements climatiques en interactions avec les usages le long de plusieurs gradients, quatre transects ont été pré-identifiés pour une mise en œuvre en 2021 ainsi que les partenariats nécessaires à la réalisation du projet.</p> |

1 – Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine des territoires classés en parc national

| Activités                                       | Description   | Evaluation 2020  |
|---|---|--|
| <p>1-1.</p> <p>Acquisition de connaissances</p> | <p>► La connaissance de la biodiversité générale, notamment les espèces communes qui jouent un rôle fonctionnel fondamental dans les écosystèmes. A ce titre, le programme Atlas de biodiversité des communes (ABC) sera poursuivi en collaboration étroite avec les partenaires scientifiques et naturalistes du territoire de manière à mieux connaître l'état de cette biodiversité (<i>action 26 du plan d'actions de la charte</i>). Les enjeux prioritaires du Parc national des Pyrénées sur ce programme seront de favoriser l'appropriation et la prise en compte des enjeux par les élus et les habitants et d'accentuer la prise en compte de la connaissance des enjeux de biodiversité des communes dans les documents de planification et de gestion.</p> | <p>La démarche globale du Parc national des Pyrénées en termes de suivis de long terme a été précisée et affinée en 2020. Elle a été présentée en conseil scientifique du Parc national des Pyrénées le 15 décembre 2020.</p> <p>► En 2020, En 2020, le programme Atlas de la biodiversité communal a été profondément remanié de manière à répondre aux attentes et évolutions du territoire. Le volet naturaliste du programme se déroulera désormais sur deux ans (trois initialement) de manière à pouvoir répondre plus rapidement aux sollicitations des communes. Le parc national privilégiera par ailleurs le déploiement d'atlas de la biodiversité intercommunaux (regroupement de trois à cinq communes en fonction des cas). Le pilotage local du projet sera assuré par un comité de suivi qui mettra autour de la table les différents acteurs locaux. Le volet sensibilisation et communication a été sensiblement renforcé. De nombreuses animations sont prévues auprès de divers publics cibles et des outils de sensibilisation seront produits. L'objectif général est de susciter l'émerveillement et l'envie d'agir en faveur de la biodiversité. A titre expérimental, il est envisagé de déployer cette nouvelle version du programme sur un regroupement de cinq communes en vallée d'Aure à partir de janvier 2021.</p> <p>En complément le parc national se fixe comme objectif, prioritaire en 2021 et 2022, de restituer aux dix communes en attente, les livrets atlas de la biodiversité communale.</p> <p>Dans cet objectif, l'établissement a soumis sa candidature à l'appel à projet, lancé en 2020 par l'Office français de la biodiversité, pour relancer le dynamique des atlas de la biodiversité communale à l'échelle nationale. Le projet du Parc national des Pyrénées a retenu l'attention de l'Office français de la biodiversité et une subvention lui a été accordé afin de mettre en oeuvre le dispositif proposé. Il s'agit de déployer un atlas de la biodiversité intercommunal, de rédiger et de livrer les atlas en attente et de mettre en réseau des communes du territoire (<i>vingt à ce jour</i>). La constitution de ce réseau permettra entre autre la promotion du label « <i>territoire engagé par la nature</i> ».</p> |

1 – Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine des territoires classés en parc national

| Activités                                       | Description                                       | Evaluation 2020   |
|---|---|---|
| <p>1-1.</p> <p>Acquisition de Connaissances</p> | <p>► La veille sanitaire de la faune sauvage.</p> | <p>► La convention liant le Parc national des Pyrénées et le laboratoire des Pyrénées et des Landes a été mise en œuvre. Dans ce cadre, suite à la découverte et à la récolte de cadavres sur le territoire du Parc national des Pyrénées par les agents de terrain, cinquante-et-une autopsies ont pu être réalisées en 2020 : treize oiseaux nécrophages, quatorze oiseaux non-nécrophages, treize ongulés, onze petits mammifères.</p> <p>Les faits marquants à retenir sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pas de mortalité massive des amphibiens constatée en 2020 (<i>quid de la rémanence du arénavirus détecté en 2017 ?</i>),</li> <li>- épisode de maladie carré détectée sur des renards en val d'Azun,</li> <li>- autopsie de trois bouquetins morts à l'automne deux mois après leur lâcher en vallée d'Aspe. La mortalité est attribuée à des blessures et infections dues à la pose de colliers mal ajustés. Aucune pathologie n'a été détectée sur ces animaux. Fort de cette expérience, les modalités d'équipement des bouquetins seront revues avec l'arrêt de la pose de collier extensible,</li> <li>- formation des agents du Parc national des Pyrénées à la technique de la sémiologie (<i>prestation du laboratoire des Pyrénées et des Landes</i>) permettant la mise en place d'une veille sanitaire visuelle des bouquetins (<i>trois cent quarante et une observations réalisées en 2020</i>) en attendant la mise en place d'une veille sérologique. Un épisode d'ecthyma a ainsi été détecté sur la population bigourdane sans mortalité associée.</li> </ul> <p>A noter que le programme de veille sanitaire a fait l'objet d'une refonte, à budget constant, validée en comité de pilotage en vue de s'adapter à l'évolution des enjeux locaux et nationaux dans une optique d'optimisation des moyens financiers et humains dédiés. Cette veille sera constituée d'un volet général comprenant les dispositifs nationaux dans lesquels le parc national apportera sa contribution à travers la collecte et le transfert des cadavres et un volet spécifique dont le parc national sera le pilote permettant de répondre à des problématiques locales.</p> |

1 – Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine des territoires classés en parc national

| Activités                                       | Description | Evaluation 2020   |
|---|-------------|---|
| <p>1-1.</p> <p>Acquisition de Connaissances</p> |             | <p>Ce volet sera composé des actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une veille évènementielle sur les espèces ou groupes d'espèces cibles (<i>liste revue après priorisation</i>),</li> <li>- un suivi exhaustif de la mortalité permettant de détecter des épisodes de mortalité anormaux sur des espèces non-cibles et d'identifier des points noirs en vue d'aménagements futurs,</li> <li>- une veille sur les menaces affectant la biodiversité (<i>collision bord de route, sur câbles, exposition aux anticoagulants</i>),</li> <li>- une veille programmée sur le Bouquetin ibérique,</li> <li>- des études spécifiques ponctuelles (<i>chauves-souris, amphibiens, galliformes</i>) à envisager sous réserve de financement.</li> </ul> <p>Enfin, la gouvernance du programme évoluera, en 2021, avec l'intégration des chambres d'agriculture des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques et de l'Agence régionale de santé au sein du comité de pilotage du programme.</p> |

## 1 – Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine des territoires classés en parc national

| Activités                                       | Description   | Evaluation 2020  |
|---|---|--|
| <p>1-1.</p> <p>Acquisition de connaissances</p> | <p>► Pour le paysage, la priorité sera donnée au suivi des paysages remarquables et leur évolution, pour mieux les préserver et/ou les restaurer (<i>action 1 du plan d'actions de la charte</i>). A ce titre l'inventaire des points noirs paysagers sera actualisé au fil de l'eau, des diagnostics sur des sites pilotes (<i>plan paysages</i>) ou dans le cadre de la démarche ABC seront menés ou accompagnés.</p> | <p>► L'inventaire des points noirs paysagers en zone cœur est actualisé annuellement par les agents de terrain. Pour chaque élément, une photographie, une localisation, un type, une activité liée, une description et des propositions d'actions ont été fournis. L'inventaire a été mis en ligne sur l'Intranet du Parc national des Pyrénées et est accessible via l'outil cartographique de localisation des zones à enjeux.</p> <p>Une analyse des évolutions paysagères à l'échelle de la commune sur les cinquante dernières années a été réalisée en 2020 sur les communes de Lau-Balagnas, Etsaut et Betpouey dans le cadre du travail sur les atlas de la biodiversité communale.</p> <p>Des analyses plus précises des évolutions paysagères ont été réalisées sur des sites choisis sur les communes d'Etsaut et de Gaillagos. Ces analyses, mêlant cartographie et reconductions de photographies anciennes, ont été intégrées à un atlas de la biodiversité communale (<i>Etsaut</i>) ou on fait l'objet d'une publication spécifique (<i>Gaillagos</i>). Les documents qui ont été recueillis ou produits (<i>photographies anciennes, photographies actuelles, analyses</i>) pourront servir de référence pour le suivi dans le temps de l'évolution des paysages et participent à la mise en place d'un réseau de sites témoins sur ce thème.</p> <p>Le Parc national des Pyrénées a rédigé un cahier des charges, commun avec la communauté des communes « <i>Pyrénées – vallées des gaves</i> », pour la réalisation d'un plan de paysage à l'échelle intercommunale et une déclinaison de ce plan à l'échelle du site « <i>Pyrénées – Mont Perdu</i> » inscrit au patrimoine mondial de l'humanité - UNESCO. Le Parc national des Pyrénées est maître d'ouvrage pour ce second plan. Le choix du bureau d'études a été fait et les deux plans de paysage sont engagés et réalisés par la même entité. Les travaux entrepris ont permis de réaliser un diagnostic dynamique, d'identifier des tendances et enjeux et de déterminer des objectifs de qualité paysagère. Sur cette base, le travail de rédaction d'un plan d'actions a débuté au dernier trimestre 2020.</p> |

## 1 – Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine des territoires classés en parc national

| Activités  | Description   | Evaluation 2020   |
|--|---|---|
| <p>1-1.</p> <p><i>Acquisition de connaissances</i></p>         | <p>► Enfin, ce qui concerne la culture, l'action 4 du plan d'actions de la charte prévoit de poursuivre et valoriser l'acquisition de données sur l'histoire de l'occupation humaine du territoire : mise en place d'une méthodologie pour la collecte des informations et leur conservation de manière pérenne, alimentation des bases nationales d'inventaire des patrimoines matériels et immatériels...</p>   | <p>► Dans le principe, cette phase d'inventaire est conçue, s'agissant de patrimoine culturel, de façon partenariale en favorisant l'échange de données plutôt que la constitution d'un corpus de données propres à l'établissement et gérées par lui. Le service régional de l'archéologie de la région Nouvelle Aquitaine est le principal partenaire scientifique de cette opération.</p> <p>En 2020, la collecte d'information sur l'archéologie pastorale s'est poursuivie, en particulier dans les secteurs béarnais d'Aspe et d'Ossau. L'intégration des données issues des observations des gardes a continué sur ces deux secteurs. Un bilan d'étape réalisé en 2020 fait état de trois cent quatre-vingt entrées dans la base de données archéologiques ; données principalement générées sur le secteur d'Aspe. Une extension de la démarche à la vallée d'Ossau est prévue pour 2021. Ces données doivent faire l'objet d'une expertise par le service régional d'architecture et le mode d'acquisition des données doit être adapté en 2021.</p> |
| <p>1-2.</p> <p><i>Administration et gestion de données</i></p> | <p>► Les priorités en termes d'administration et de diffusion des connaissances sont intrinsèquement liées, pour la période 2019 - 2023, aux objectifs de la convention de rattachement à l'Office français de la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ participer à la convergence des outils : cette dynamique de convergence des outils de saisie et de diffusion se traduit actuellement par la refonte d'un outil contact faune / flore (<i>GEONATURE II</i>) qui remplacerait les outils utilisés. Le projet est piloté par le Parc national des Ecrins, pour le compte du réseau des parcs nationaux et de l'Office français de la biodiversité. Pour le Parc national, l'enjeu sera de déployer en interne ce nouvel outil de contact faune / flore et d'en assurer la formation en interne,</li> </ul> | <p>► Le projet de mutualisation de l'application GeoNature V2, développée par le Parc national des Ecrins et le Parc national des Cévennes, a abouti fin 2020 à la mise en place par l'Office français de la biodiversité d'une version de test de l'application mutualisée hébergée par le Bureau de recherche géologique et minière. La mise en production de ce service pour les parcs nationaux est prévue pour le premier trimestre 2021.</p>  |

## 1 – Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine des territoires classés en parc national

| Activités   | Description   | Evaluation 2020   |
|---|---|---|
| <p>1-2.</p> <p><i>Administration et gestion des données</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ tester un hébergement et une maintenance mutualisés des différentes applications sous l'égide de l'Office français de la biodiversité,</li> <br/> <li>▪ enfin, l'établissement poursuivra le développement de son système d'information géographique dans un objectif de meilleure diffusion des données, tant en interne qu'auprès des partenaires de l'établissement et dans le respect de la loi pour une République numérique sur la diffusion des données publiques (<i>notion d'open data</i>).</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Dans le cadre de la mutualisation inter parcs nationaux et de la convergence des outils et applications, l'Office français de la biodiversité a mis à disposition du réseau des parcs nationaux, mais aussi des services géomatiques, la solution Lizmap. Elle permet de déployer des outils de web mapping. Piloté par le Parc national des Calanques et l'Office français de la biodiversité, le déploiement de cette solution a été effectuée sur les serveurs du Bureau des recherches géologiques et minières. Chaque parc national a accès à une instance qui lui est propre. L'Office français de la biodiversité, pour le compte des parcs nationaux, se charge de la maintenance et du bon fonctionnement de l'application. Le Parc national des Pyrénées a testé ce service qui donne satisfaction mais n'a pas mis d'outil en production sur cette base en 2020.</li> <br/> <li>Les travaux réalisés, en 2020, par l'Office français de la biodiversité, le bureau de recherche géologique et minière et les parcs nationaux ont permis de finaliser une solution mutualisée d'hébergement de l'application GEONATURE V2. En ce qui concerne la maintenance, des questions restent à régler pour permettre un accès aux données et aux applications adapté aux besoins des gestionnaires de données locaux tout en garantissant l'intégrité du système.</li> <br/> <li>► Les données structurées dans le système d'information géographique du Parc national des Pyrénées sont fournies à la demande et dans le cadre des porteurs à connaissance. Le catalogue des données géographiques du Parc national des Pyrénées est mis à jour en continu et les données non sensibles sont directement téléchargeables via le web (<i>instances de géo source mises à disposition par l'Office français de la biodiversité</i>).</li> <li>Toutes les données collectées en 2019 par les agents du Parc national des Pyrénées et des partenaires et saisies dans l'outil mis en place en inter-parcs ont été transmises, en 2020, au système d'information sur la nature et les paysages.</li> <li>Les données saisies dans l'application « <i>rapaces</i> » développée par le Parc national des Pyrénées, et aujourd'hui déployée au niveau national par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine, sont disponibles en temps réel et les zones à enjeux sont mises à disposition des acteurs sur le territoire.</li> <li>Les données produites dans le cadre des comptages « <i>indices ponctuels d'abondance – IPA</i> » et « <i>indices ponctuels pédestres – IPS</i> » Isards sont saisies dans l'outil mis en place par le Parc national des Pyrénées.</li> </ul> |

## 1 – Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine des territoires classés en parc national

| Activités  | Description   | Evaluation 2020  |
|--|---|--|
| <p>1-3.</p> <p><i>Contribution à des programmes de recherche</i></p> | <p>► L'établissement public cherchera à favoriser l'accueil et l'utilisation du territoire du Parc national des Pyrénées par la recherche. Il s'emploiera à soutenir ou accueillir des travaux sur des thèmes qui contribueront aux objectifs de la charte et de la stratégie scientifique ou sur des priorités identifiées par le conseil scientifique de Parcs nationaux de France ou au niveau national. Cette recherche sera également susceptible de se rattacher à des grands programmes nationaux notamment sur la biodiversité et le changement climatique.</p> | <p>► Plusieurs actions de recherche que le Parc national a initiées ou soutenues activement méritent d'être recensées en 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- poursuite de l'accueil du thésard «<i>convention industrielle de formation par la recherche</i>» sur l'analyse du comportement du bouquetin, thèse démarrée en juillet 2016. Elle est réalisée en collaboration avec un laboratoire de recherche toulousain, le CEFS (<i>comportement et écologie de la faune sauvage</i>) et le CEFE de Montpellier. La thèse est financée pour 75 % par le Parc national des Pyrénées et pour 25 % par le ministère en charge de la recherche. Le thésard, hébergé dans les locaux du Parc national des Pyrénées, pilote par ailleurs la coordination du suivi des bouquetins réintroduits et apporte un soutien à la mise en œuvre des précautions sanitaires et des lâchers du programme de réintroduction,</li><li>- une collaboration a été engagée avec le centre national de la recherche scientifique pour tester, en vallée de Cauterets, et mettre au point un suivi hivernal, par «<i>indices ponctuels pédestres – IPS</i>», de la population de bouquetin réintroduite du Parc national des Pyrénées. Compte tenu des contraintes liées au Covid-19, qui ont empêché le bon déroulement de la phase test en 2020, l'étude sera reconduite en 2021,</li><li>- démarré en septembre 2018 le programme de recherche ISOLAPOP, piloté par le Centre national de la recherche scientifique de Moulis, s'est poursuivi en 2020. Il vise à comprendre les effets de l'isolement géographique de populations de calotriton généré par les activités anthropiques (<i>empoissonnement</i>) afin de les intégrer dans un modèle prédictif qui testera l'efficacité de mesures de gestion sur les populations de calotriton et de poissons dans un contexte de changement climatique. Le territoire du Parc national est site d'expérimentation. Les résultats sont attendus pour fin 2021,</li><li>- Le programme d'adaptation des territoires (<i>ADAP'TER</i>) s'est terminé en 2020. Les livrables et conclusions ont été produits et remis aux financeurs. Le travail innovant entrepris dans le cadre d'ADAP'TER, en 2016 en partenariat avec le Parc naturel Régional des Pyrénées ariégeoises et la réserve naturelle régionale du Pibeste-Aoulhet, a permis de faire évoluer la connaissance et la compréhension que nous avons des réseaux écologiques.</li></ul> |

1 – Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine des territoires classés en parc national

| Activités  | Description | Evaluation 2020  |
|--|-------------|--|
| <p>1-3.</p> <p><i>Contribution à des programmes de recherche</i></p> |             | <p>Il constitue un modèle théorique, dépendant de la qualité des données accessibles, des choix méthodologiques et des traitements. Il devra être confronté à la réalité fonctionnelle du terrain. Néanmoins, il a permis de démontrer que si le territoire du Parc national des Pyrénées est globalement accueillant pour la biodiversité, il est tout de même perturbé par les activités humaines. Le maintien ou la restauration des continuités écologiques constituent donc un enjeu important.</p> <p>Le caractère innovant de ce programme s'est manifesté par la combinaison des résultats issus du travail d'identification structurelle du réseau écologique (<i>réservoirs, corridors et points de conflit</i>) et d'un diagnostic fonctionnel basé sur la génétique des populations. La combinaison de ces deux approches a permis de confirmer les résultats obtenus, d'enrichir et affiner les analyses. Un travail spécifique portant sur l'impact de l'éclairage et de la pollution lumineuse sur les réservoirs de biodiversité et les corridors a permis d'enrichir encore les analyses.</p> <p>La dynamique initiée par le programme ADAP'TER entre les territoires de projets précités a permis de préciser et d'adapter les analyses réalisées dans le cadre des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (<i>SRADDET</i>) à une échelle plus fine. Une nouvelle fenêtre de concertation pourra être engagée entre ces partenaires et les régions concernées afin que des actions concrètes de restauration voient le jour,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une convention de collaboration scientifique a été signée avec le laboratoire TRACES de Toulouse en vue de préciser le cadre des opérations de fouilles archéologiques et autres travaux scientifiques (<i>milieu et peuplement en Languedoc occidental du Néolithique à l'âge du Bronze - préhistoire ancienne en vallée d'Ossau</i>) envisagés dans la grotte d'Espalungue (<i>commune d'Arudy – Pyrénées-Atlantiques</i>). Cette convention précise les conditions d'accès des chercheurs à la grotte de manière à permettre un travail efficace des équipes de recherches venues souvent de loin en maintenant des conditions optimales de conservation des populations de Chiroptères.</li> </ul> |

## 1 – Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine des territoires classés en parc national

### Indicateurs

| Indicateurs 1 - 1   | Cible 2019                                    | Résultats 2019                                | Cible 2020                               | Résultats 2020                               |
|---|---|---|--|--|
| <b>1-1</b> : nombre d'espèces des plans nationaux d'action suivies / nombre d'espèces suivies (faune et flore)                            | 11/24   | 11/25   | Baisse en lien avec baisse des effectifs | 11/25  |
| <b>1-2</b> : nombre de données transférées annuellement au système d'information sur la nature et les paysages                            | 15000   | 16134   | Baisse en lien avec baisse des effectifs | 14237  |
| <b>1-3</b> : nombre de partenariats actifs (autorisation de recherche + conventions) qui s'inscrivent dans une démarche de mise en réseau | 48 autorisations<br>10 partenariats recherche | 68 autorisations<br>13 partenariats recherche | Baisse en lien avec baisse des effectifs | 30 autorisations<br>6 partenariats recherche |

Les plans d'actions faisant l'objet de suivis ou d'action en 2019 seront les suivants : aster, chiroptères, desman, ours, bouquetin ibérique, loutre, vautour fauve, milan royal, grand tétras, vautour percnoptère, gyapète barbu. La question d'engager des actions sur le lézard de Bonnal (dont 80 % de la population est présente sur le territoire du Parc national des Pyrénées) est envisagée en 2020 via la mise en place d'un suivi en lien avec le changement climatique. Le loup pourrait aussi faire l'objet d'un suivi si son arrivée se confirme. La question se pose aussi d'engager des actions sous réserve des moyens pour les odonates et les pollinisateurs qui ne font pas l'objet d'action spécifique pour l'instant.

D'autres espèces hors plan d'actions nationaux font l'objet d'un suivi car elles présentent des enjeux ou une responsabilité patrimoniale très importante pour le Parc national des Pyrénées (exemples : grenouille des Pyrénées, calotriton) ou encore parce qu'elles présentent des enjeux de gestion (exemple : isard) ou des interactions très importantes avec les activités humaines (exemple : sanglier - dommages sur les prairies). Sont concernées huit espèces ou familles d'espèces faune et cinq espèces flore.

## 2 - Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel

| Activité  | Actions, activités programmées dans le cadre du COP 2019-2023   | Evaluation 2020  |
|---|---|--|
| <p style="text-align: center;">2-1.<br/><i>Surveillance du territoire et des usages</i></p> | <p>Les priorités pour la surveillance du territoire et des usages seront axées sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ L'élaboration d'une stratégie territorialisée de contrôle : conformément à la stratégie police du réseau des parcs nationaux, un programme de contrôle sera élaboré, intégrant des entrées en termes d'enjeux territoriaux et en termes de thématiques de contrôle. Ce programme sera fondé sur l'analyse du risque d'impact des activités sur le milieu.</li> <li>▶ L'amélioration et l'harmonisation des dispositifs de suivi « police » (<i>police administrative et surveillance du territoire</i>), sous forme d'indicateurs partagés. Le programme de contrôle devra également valoriser les actions de prévention des infractions menées dans le cadre des activités de police, et non seulement les actions de répression.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La réflexion a été initiée dans tous les secteurs sous l'égide des chefs d'unité territoriale. Elle a permis de définir, par territoire, les thématiques de contrôles priorisées par période et par sous-secteurs géographiques. Elle a été mise en cohérence avec les feuilles de route.</li> <li>▶ Les indicateurs officiels de suivi ainsi que les indicateurs liés à la prévention des infractions sont suivis dans tous les secteurs et territoires</li> </ul> |

## 2 – Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel

| Activités  | Description   | Evaluation 2020   |
|--|---|---|
| <p>2-1.</p> <p><i>Surveillance du territoire et des usages</i></p> | <ul style="list-style-type: none"><li>▶ La professionnalisation des agents en police administrative. La mise en œuvre de la police administrative fera l'objet d'une politique qualité (<i>construction d'un logigramme décrivant le processus d'instruction, de délivrance et de contrôle des autorisations administratives</i>). Sur certains types de travaux, des recueils de prescriptions-types seront mis en œuvre, notamment via l'outil d'aide à la rédaction des avis et décisions administratives, intitulé PatBiodiv, porté par l'Office français de la biodiversité.</li><li>▶ Le déploiement rapide et effectif de l'outil OSCEAN auprès des inspecteurs de l'environnement des parcs nationaux. Les parcs nationaux ont validé, dès l'amont du processus de production de l'outil, leur volonté de participer à la conception et d'être pleinement utilisateurs de l'outil d'aide à la rédaction des procédures et à leur rapportage intitulé OSCEAN. La phase de production s'achevant, le parc national des Pyrénées s'engage à un basculement généralisé et coordonné vers cet outil dès sa mise à disposition effective. OSCEAN deviendra l'outil de rapportage unique de l'ensemble des activités de police de l'environnement alimentant ainsi directement le rapportage national.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>▶ La coordination interne des polices est structurée sous l'égide de la direction de l'établissement. En raison de la crise sanitaire, aucune réunion n'a pu être mise en œuvre en 2020.<br/><br/>Une démarche qualité a été conduite sur le processus des travaux. Une doctrine a été validée par le conseil scientifique sur les besoins en énergie en site isolé. Une doctrine sur la gestion forestière a été discutée entre le conseil scientifique et l'Office national des forêts et devrait être validée début 2021.<br/><br/>Les agents ont été formés à l'application PATBIODIV – plateforme d'appui technique pour la biodiversité, outil d'aide à la rédaction des avis et décisions administratives. Toutefois, il n'a pas été déployé en interne au Parc national des Pyrénées, dans l'attente de certains développements nécessaires pour éviter l'utilisation redondante de plusieurs outils de suivi des procédures.</li><li>▶ Deux agents du Parc national des Pyrénées ont bénéficié d'une formation à l'outil OSCEAN, en leur qualité de référent interne. Le déploiement de cette application était envisagé en 2020, mais la formation qui avait été organisée pour l'ensemble des agents concernés a dû être reportée en lien avec la crise sanitaire.</li></ul> |

| Activités   | Description   | Evaluation 2020   |
|---|---|---|
| <p style="text-align: center;"><b>2-2.</b></p> <p style="text-align: center;"><i>Actions de gestion et de restauration de population d'espèces et de milieux (patrimoine naturel)</i></p> | <p>Les priorités pour la gestion et la restauration du patrimoine naturel seront axées sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le renforcement des populations de Bouquetins ibériques en Béarn (<i>action 22 du plan d'actions de la charte</i>).</li> </ul> <p>Le renforcement des populations de bouquetin en Béarn (2018 - 2020) est la suite logique du programme de réintroduction de l'espèce engagé dans la partie Hautes-Pyrénées du Parc national (2014 - 2017) où cent neuf individus ont été lâchés. La variabilité génétique de la population réintroduite, pourtant garante du succès du programme de réintroduction sur le long terme, s'avère relativement faible. Ce programme vise donc à renforcer numériquement la population de bouquetin déjà en place dans le Parc national des Pyrénées, et à diversifier la génétique de la population par l'apport d'individus issus d'une nouvelle population source.</p> <p>Les sites donateurs pressentis sont le Parc national de Guadarrama (<i>communauté de Madrid</i>) et la réserve de Gredos (<i>région de Castille León</i>) dont l'intérêt est de présenter une variabilité génétique plus importante. Les deux structures ont donné leur accord de principe pour la réalisation du projet béarnais.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le programme de lâcher de bouquetins a pris du retard en 2020 à cause du confinement et de la fermeture des frontières. Les deux lâchers prévus initialement, en avril 2020, ont dû être décalés au mois de septembre 2020 et au mois de mars 2021. En 2020, neuf bouquetins ont cependant été réintroduits en vallée d'Aspe sur commune d'Accous. Trois femelles sont mortes après le lâcher du 18 septembre 2020 en raison de la pose de doubles colliers qui ont été posés de façon trop lâche par les espagnols. Ces colliers ont provoqué des cisaillements dans le cou des animaux, puis leur affaiblissement et leur mort par infection.</li> </ul> <p>Au total, trente-neuf individus (<i>cent quarante pour l'ensemble du Parc national</i>) ont été réintroduits en vallée d'Aspe depuis 2019.</p> <p>Quatre naissances observées en vallée d'Aspe ont permis de calculer un taux de reproduction de 0,36. Pour une première année de reproduction faisant suite à une translocation générant beaucoup de stress et au regard du peu de probabilité de rencontres entre les individus très peu nombreux, cet indice faible est cependant un très bon chiffre pour un début qui ne devrait pas manquer d'augmenter dans les années suivantes.</p> <p>La population est aujourd'hui composée de près de deux cent soixante individus sur le Parc national des Pyrénées. Six années seulement après le début d'une opération de réintroduction, cet effectif est très conséquent. Il devrait rapidement augmenter dans les années à venir car bon nombre de femelles vont entrer en reproduction et entraîner des croissances de population de 20 à 30 % propres aux populations nouvelles très dynamiques. Sauf problème la population devrait doubler tous les quatre à cinq ans.</p> <p>Ces éléments montrent que l'opération est en bonne voie de réussite.</p> |

## 2 – Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel

| Activités  | Description  | Evaluation 2020   |
|--|--|---|
| <p data-bbox="414 215 481 239">2-2.</p> <p data-bbox="280 263 616 391"><i>Actions de gestion et de restauration de population d'espèces et de milieux (patrimoine naturel)</i></p> | <p data-bbox="716 231 1131 582">Il s'agit également de réintroduire une espèce disparue afin de favoriser une forte appropriation locale des enjeux de préservation de la biodiversité, de générer une dynamique locale et d'en faire un projet bénéfique pour l'image du territoire et l'attrait touristique des vallées concernées, comme ce fut le cas précédemment en vallées de Luz Saint-Sauveur - Gavarnie et Cauterets.</p> <p data-bbox="716 614 1131 678">Les enjeux de cette action sont les suivants :</p> <ul data-bbox="716 710 1131 1412" style="list-style-type: none"><li>▪ à court terme, diversifier la génétique de la population et réaliser une implantation durable de deux noyaux de population en vallées d'Aspe et d'Ossau afin d'atteindre, sur le Parc national des Pyrénées, la taille minimum de population viable fixée à deux cents individus par la communauté scientifique.</li><li>▪ à moyen terme, favoriser les échanges d'individus et la connexion avec les noyaux déjà existants en vallées de Luz Saint-Sauveur - Gavarnie, de Cauterets, des vallées d'Ossau et d'Aspe,</li><li>▪ à long terme, favoriser le retour du bouquetin sur l'ensemble des Pyrénées en lien avec les opérations de réintroduction menées en Val d'Aran et dans le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises,</li></ul> | <p data-bbox="1187 231 2027 454">Un enjeu lié à l'élimination d'un troupeau de chèvres férales hybridées avec un Bouquetin des Alpes échappé du parc animalier de Borce avait été identifié en vallée d'Aspe en amont du programme. Ces individus de retour à la vie sauvage ne bénéficiant plus de contrôle sanitaire, constituent un danger vis-à-vis du risque de transmission de pathologies aux bouquetins réintroduits mais également au reste de la faune sauvage. Un risque d'hybridation entre ces espèces interfécondes est aussi à souligner pour la population de Bouquetin ibérique réintroduite.</p> <p data-bbox="1187 454 2027 582">Cinq chèvres férales ont ainsi été éliminées par les chasseurs locaux (<i>AICA Soum d'Ypy</i>) sur la commune de Cette-Eygun. Il reste cependant encore quelques individus sur les communes d'Accous (<i>trois individus</i>), Cette-Eygun (<i>deux</i>), Aydius (<i>une</i>), Sarrance (<i>quinze</i>) et Borce (<i>dix</i>).</p> <p data-bbox="1187 614 2027 678">Plusieurs actions scientifiques engagées en collaboration avec le monde universitaire et de la recherche sont en cours de réalisation en 2020 :</p> <ul data-bbox="1187 710 2027 1157" style="list-style-type: none"><li>- une thèse CIFRE, engagée en 2016, en collaboration avec l'institut national de la recherche agronomique de Toulouse sur l'étude du comportement spatial des bouquetins dans les Pyrénées. Une première publication scientifique sur l'analyse du comportement spatial des bouquetins a été acceptée. Une autre sur la démographie est soumise à publication,</li><li>- un échantillon de sang a été prélevé sur chaque individu afin de les génotyper et d'évaluer le niveau de diversité génétique de la population réintroduite. Ce suivi permettra de connaître le pool génétique fondateur et ses évolutions au cours du temps dans une préoccupation de gestion de la variabilité génétique garante du succès du programme de réintroduction sur le long terme. L'étude est confiée à l'Université de Zürich. Les prélèvements sanguins seront transmis dès que le dernier lâcher de bouquetins prévu en 2021 aura été réalisé,</li></ul> |

## 2 – Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel

| Activités  | Description  | Evaluation 2020  |
|--|--|--|
| <p>2-2.</p> <p><i>Actions de gestion et de restauration de population d'espèces et de milieux (patrimoine naturel)</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ s'assurer d'un haut niveau sanitaire des individus lâchés et réaliser un suivi sanitaire de la population réintroduite,</li> <li>▪ contribuer à la connaissance de l'espèce (<i>démographie, utilisation de l'habitat, interactions avec les autres espèces</i>),</li> <li>▪ favoriser l'appropriation locale de cette espèce et du projet par des actions de communication.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le plan de maîtrise sanitaire relatif aux bouquetins de la population de Gredos en vue de préparer les futurs lâchers de la phase III du programme dans une optique de diversification génétique n'a pu être finalisé. En effet l'étude épidémiologique n'a pu être réalisée car nous sommes toujours en attente, malgré les relances de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie, de la réalisation des prélèvements sanguins par les autorités de Gredos.</li> </ul> <p>Une importante communication destinée au grand public a également été engagée dans la presse à travers la réalisation d'interviews radio ou audiovisuelles. La parution de nombreux articles dans la presse écrite a donné de la visibilité au programme dans ses différentes phases (<i>concertation, animations scolaires, lâchers, résultats du suivi et du programme, ...</i>) avec un sujet qui, on le constate, est toujours aussi médiatique. En 2020, il faut noter la dimension nationale de la communication avec un certain nombre d'articles ou d'interviews réalisés dans des médias nationaux (<i>Le Monde, Le Figaro, France Info, France Culture, Sud Radio, etc...</i>). Plusieurs contacts en cours avec des structures télévisuelles (<i>Cap Sud-ouest, France 24, Arte, etc...</i>) devraient aboutir en 2021 à la réalisation de films sur le sujet.</p> <p>Un certain nombre d'animations pédagogiques ont été réalisées. En vallée d'Aspe, même si plusieurs projets n'ont pas pu voir le jour en raison de la crise sanitaire, deux projets portant sur le bouquetin ont été menés avec des scolaires de la vallée et 41 enfants ont pu en bénéficier. Les éco-délégués de tout le département des Pyrénées-Atlantiques ont été rassemblés lors de deux journées durant lesquelles un atelier spécifique à la présentation du bouquetin a permis de présenter cet animal et le programme de réintroduction auprès de 105 élèves. Ceux-ci, élèves d'écoles primaires, collégiens et lycéens, sont des ambassadeurs pour leur établissement et ont parmi leurs missions celle de se faire le relai de ce qu'ils ont pu acquérir en terme de connaissances auprès des élèves de leur classe. Ceci a ainsi permis à ce projet de rayonner bien au-delà de la Vallée d'Aspe.</p> <p>Les élèves de la vallée d'Ossau, vallée voisine, ont menés, avec le Parc national des Pyrénées, quatre projets pédagogiques regroupant quatre-vingt-quinze élèves. Sur l'ensemble du territoire du Parc national des Pyrénées, 286 élèves ont été sensibilisés à cette espèce en particulier lors de l'année scolaire 2019-2020.</p> |

## 2 – Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel

| Activités  | Description  | Evaluation 2020  |
|--|--|--|
| <p>2-2.</p> <p><i>Actions de gestion et de restauration de population d'espèces et de milieux (patrimoine naturel)</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ L'élaboration d'un plan de restauration des trames écologiques (<i>action 20 du plan d'actions de la charte</i>).</li> <br/> <li>▶ La réduction de la pollution lumineuse et de ses impacts sur les espèces nocturnes ; la restauration de la qualité de la trame sombre (<i>action 10 du plan d'actions de la charte</i>).</li> </ul> <p>L'enjeu est de préserver la qualité du ciel étoilé sur l'ensemble du territoire du Parc national des Pyrénées. Pour ce faire, il est prévu de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ créer la réserve internationale de ciel étoilé (<i>ou label équivalent</i>) en Béarn (<i>définition des zones</i>), ce qui permettra de fédérer les acteurs touristiques et institutionnels du territoire autour d'un projet innovant,</li> <li>▪ suivre la qualité du ciel nocturne,</li> <li>▪ favoriser la recherche sur l'impact de la lumière sur les espèces nocturnes (<i>définition de la trame sombre</i>),</li> <li>▪ sensibiliser le grand public à l'enjeu de la pollution lumineuse et son impact sur la biodiversité et sur la santé.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Conformément à sa stratégie scientifique, le Parc national des Pyrénées en collaboration avec le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises et la Réserve naturelle régionale du Pibeste - Aoulhet a engagé un travail fin de caractérisation des trames écologiques. Dans ce cadre, le projet Adaptation des Territoires (ADAP'TER), engagé en 2015 et financé par l'État et les conseils régionaux de Nouvelle Aquitaine et d'Occitanie, s'est terminé en 2020. Le Parc national des Pyrénées dispose désormais d'une caractérisation des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques et des points de conflit identifiés. Ces éléments seront utilisés par le Parc national des Pyrénées afin de veiller au maintien ou à la restauration des continuités écologiques dans le cadre des actions qui peuvent être mises en œuvre sur le territoire.</li> <br/> <li>▶ En complément, le Parc national des Pyrénées a initié un travail inter parcs nationaux au sujet de la pollution lumineuse et de ses impacts sur la biodiversité par l'intermédiaire d'un financement de l'Office français de la biodiversité. La phase I de l'étude a été initiée mi-2020 et les premiers résultats devraient être connus en 2021.</li> </ul> <p>Les gardes ont animé plusieurs interventions à l'occasion du «<i>jour de la nuit</i>» pour sensibiliser le grand public aux enjeux de la pollution lumineuse et aux solutions existantes pour réduire son impact. Le Parc est également intervenu lors de la «<i>fête de la science</i>» pour proposer des ateliers sur le thème de la biodiversité nocturne.</p> |

## 2 – Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel

| Activités  | Description  | Evaluation 2020  |
|--|--|--|
| <p>2-3.</p> <p><i>Actions de gestion et de restauration du patrimoine culturel et paysager</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les actions de restauration du patrimoine culturel sont appuyées techniquement et financièrement (<i>crédits de la convention interrégionale de massif</i>) par les services du Parc national des Pyrénées.</li> <li>▶ Sur le volet paysager, la démarche du parc national repose sur un inventaire des points noirs paysagers, dont la logique de résorption sera opportuniste.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Pas d'action de rénovation du patrimoine en 2020.</li> <li>▶ Pas d'action de résorption de points noirs paysagers en 2020.</li> </ul> |

### Indicateurs

| Indicateurs 2 - 1   | Cible 2019 | Résultats 2019 | Cible 2020                               | Résultats 2020 |
|---|------------|----------------|--|----------------|
| 2-1 : nombre d'avertissements formalisés ( <i>indicateur de l'enquête parlementaire</i> ) | 500        | 459            | Baisse en lien avec baisse des effectifs | 976            |

  

| Indicateurs 2 - 2  | Cible 2019 | Résultats 2019 | Cible 2020 | Résultats 2020 |
|--|------------|----------------|------------|----------------|
| 2-2 : <i>taux d'avancement des actions de la charte pour les actions de gestion et de restauration de populations d'espèces et de milieux (patrimoine naturel)</i> | 5 %        | 40 %           | 25 %       | 55 %           |

  

| Indicateurs 2 - 3   | Cible 2019 | Résultats 2019 | Cible 2020 | Résultats 2020 |
|---|------------|----------------|------------|----------------|
| 2-3 : moyens dédiés par le Parc national des Pyrénées aux actions de gestion et de restauration du patrimoine culturel et paysager ( <i>H/j dédiés annuels réalisés</i> ) | 60         | 24             | Baisse     | 28             |

### 3 – Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

| Activité  | Actions, activités programmées dans le cadre du COP 2019-2023   | Evaluation 2020  |
|---|---|--|
| <p style="text-align: center;"><b>3-1.</b></p> <p style="text-align: center;"><i>Accompagnement des acteurs sur l'agriculture et les filières agricoles (dont mesures agri environnementales et autres mesures du second pilier de la politique agricole commune, prairies fleuries, contrats Natura 2000, ...)</i></p> | <p>Les priorités en termes d'accompagnement des acteurs sur l'agriculture et les filières agricoles sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Accompagner les gestionnaires et utilisateurs d'estives dans la gestion de leur territoire et les exploitants agricoles dans la gestion des zones intermédiaires et des fonds de vallée (<i>action 16 du plan d'actions de la charte</i>).</li> </ul> <p>L'établissement public a développé d'importants soutiens à l'agriculture afin de maintenir les paysages qui en font sa renommée mais également des habitats naturels et d'espèces importants au titre communautaire. Cela se traduit par différentes aides aux agriculteurs et notamment la mise en place de projets agro-environnementaux et climatiques sur le territoire, et des mesures agri environnementales et climatiques associées.</p> <p>Dans le contexte de nouvelles programmations des programmes opérationnels européens du FEADER, l'objectif sera de faire reconnaître le territoire du Parc national comme éligible aux nouvelles mesures qui seront mises en œuvre dans le cadre du second pilier de la politique agricole commune.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Depuis 2016, le Parc national des Pyrénées porte deux projets agro environnementaux.</li> </ul> <p>En Nouvelle Aquitaine, le projet en estive a permis d'engager cinquante hectares pour sa partie zones intermédiaires, soixante-trois hectares en débroussaillage, et près de six hectares en fauche tardive de la fougère.</p> <p>En Occitanie, le projet agri environnemental a permis d'engager trois cent quatre-vingt-six hectares qui bénéficieront d'une aide pour le maintien de la fauche pédestre, et près de douze hectares ont été engagés sur la mesure débroussaillage.</p> <p>Ces contrats ont été signés entre 2016 et 2018, pour une durée de cinq ans. L'année 2020 correspond donc à une année de suivi des contrats signés, sans nouvelle contractualisation.</p> |

### 3 – Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

| Activités  | Description  | Evaluation 2020   |
|--|--|---|
| <p>3-1.</p> <p><i>Accompagnement des acteurs sur l'agriculture et les filières agricoles (dont mesures agri environnementales et autres mesures du second pilier de la politique agricole commune, prairies fleuries, contrats Natura 2000, ...)</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Créer deux sites pilotes en zone intermédiaire pour améliorer leur gestion et leur valorisation (<i>action 15 du plan d'actions de la charte</i>).</li> <li>▶ Améliorer les pratiques sanitaires des éleveurs pour diminuer leurs impacts sur la faune sauvage en Béarn (<i>action 14 du plan d'actions de la charte</i>).</li> </ul> <p>Cette action reposera sur un diagnostic (<i>identification des espèces impactées par les pratiques sanitaires, inventaire des pratiques sanitaires mises en œuvre localement et des stratégies des éleveurs pour leurs troupeaux</i>), des suivis/inventaires des coléoptères coprophages liés aux troupeaux domestiques afin de tenter d'identifier des liens entre les pratiques sanitaires des éleveurs et ces populations d'insectes.</p> <p>L'enjeu sera de pouvoir identifier des actions concrètes permettant un bon état sanitaire des troupeaux dans le respect de la faune non-cible, notamment par l'élaboration et la diffusion d'un guide des bonnes pratiques.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Ce projet n'a pas été retenu dans le cadre des différents appels à projet où il a été proposé.</li> <li>▶ Le programme PLACENETT a été déposé, début 2020, et retenu par la région Nouvelle Aquitaine. Le travail a commencé sous la responsabilité du centre départemental de l'élevage ovins d'Ordiarp, de l'école nationale vétérinaire de Toulouse, du Laboratoire Pyrénées-Landes et du centre d'écologie fonctionnelle et évolutive. Le Parc national des Pyrénées est partenaire de l'opération pour les vallées d'Aspe et d'Ossau en Pyrénées-Atlantiques</li> </ul> <p>En Hautes-Pyrénées, le protocole inter-parcs nationaux d'identification des populations de coléoptères coprophages par détection de l'ADN environnemental (ADNe), mis en place en 2019, a été poursuivi en 2020. Le retard pris en 2019 a pu être rattrapé.</p> <p>Les premiers résultats sont attendus pour le printemps 2021. Ils seront partagés avec la profession agricole. L'objectif est à moyen terme, de pouvoir engager une réflexion sur l'amélioration des pratiques sanitaires sur le territoire du parc.</p> |
| <p>3-2.</p> <p><i>Accompagnement des acteurs sur la sylviculture et les filières forêt-bois (dont mesures sylvo-environnementales, ...)</i></p>  | <p>Thème non priorisé</p>  |   |

### 3 – Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

| Activités  | Description   | Evaluation 2020   |
|--|---|---|
| <p style="text-align: center;"><b>3-3.</b></p> <p style="text-align: center;"><i>Accompagnement des acteurs sur le tourisme, les loisirs et l'accès à la nature (hors réalisations sur infrastructures d'accueil du public, décrites à l'activité 4.3)</i></p> | <p>L'accompagnement des activités touristiques sera recentré sur trois thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Accueil en zone cœur et sur les grands sites touristiques du territoire :</li> </ul> <p>Au-delà de l'action classique du Parc national des Pyrénées sur l'entretien de sentiers, des refuges dont il est propriétaire, l'accompagnement des projets et l'instruction régaliennne des requalifications des sites d'accueil touristiques en zone cœur, le plan d'actions de la charte sur la période 2019 - 2023 se focalise sur des opérations innovantes dans le cadre de la requalification des sites d'accueil touristiques (<i>action 19 du plan d'actions de la charte</i>) : expérimentation de solutions de mobilité alternative sur un site pilote, mise en œuvre d'un site exemplaire du point de vue de sa gestion environnementale (<i>assainissement, gestion des déchets, etc.</i>), mobilisation des acteurs touristiques pour définir de nouveaux concepts d'interprétation des patrimoines.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ L'abri d'accueil navette du cirque de Troumouse a été équipé de panneaux et visuels d'interprétation du site, fruit d'une collaboration de plusieurs acteurs et chercheurs ayant réalisé des travaux d'étude sur ce site.</li> </ul> <p>En 2020, le site d'accueil de la Fruitière, dans la vallée du Lutour à Caunterets, a été doté d'équipements de type toilettes sèches.</p> <p>Le refuge d'Ayous en vallée d'Ossau a fait également l'objet de ce type de dispositif (<i>cinq toilettes sèches</i>), ce qui est une première pour un refuge accueillant plus de quatre mille nuitées chaque été. La gestion de la ressource en eau dans son contexte de changement climatique n'en sera qu'améliorée au même titre le niveau des charges polluantes (<i>rejets,..</i>) sur les milieux.</p> <p>D'autres sites d'accueil et refuges de montagne font l'objet d'études préalables à la création de toilettes sèches.</p> |



### 3 – Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

| Activités   | Description  | Evaluation 2020  |
|---|--|--|
| <p>3-3.</p> <p><i>Accompagnement des acteurs sur le tourisme, les loisirs et l'accès à la nature (hors réalisations sur infrastructures d'accueil du public, décrites à l'activité 4.3)</i></p> | <p>► La conciliation des activités de pleine nature avec les enjeux de préservation des habitats et la quiétude des espèces.</p> <p>Il est prévu d'établir et mettre en œuvre un programme de sensibilisation et de contractualisation auprès des pratiquants et des professionnels des sports de nature pour concilier l'exercice des activités de pleine nature avec les enjeux de préservation des habitats et la quiétude des espèces (<i>action 17 du plan d'actions de la charte</i>), dans un contexte de montée en puissance d'activités émergentes.</p> <p>Il est ainsi prévu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'actualisation de l'inventaire des activités et des sites de pratiques,</li> <li>▪ l'élaboration de conventions de partenariat avec les fédérations et collectivités partenaires,</li> <li>▪ la mise en place de journées de formation thématique et d'échanges activités/espèces,</li> <li>▪ la définition d'outils pédagogiques et de sensibilisation à destination des pratiquants,</li> <li>▪ l'analyse de l'opportunité de réglementer les activités impactantes.</li> </ul> | <p>► Gestion des interactions Homme - homme - nature :</p> <p>Comme chaque année, les zones de quiétude du Grand-tétras du Somport, en vallée d'Aspe, et de Gavarnie (<i>Pailla et Bourlic</i>), en vallée de Luz Saint-Sauveur ont été installées. L'arrêté de délimitation de la zone du Somport a de plus été actualisé.</p> <p>Dans l'attente d'un protocole national validé pour le suivi du Lagopède, les inventaires pour cette espèce reposent cette année encore sur le recensement d'indices hivernaux. Il permettra dans un second temps d'identifier les zones d'interactions avec les activités de loisir hivernales.</p> <p>Le travail de sensibilisation et de conventionnement mené par le Parc national des Pyrénées avec la ligue de protection des oiseaux et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine a été poursuivi cette année auprès des pilotes : des rencontres ont eu lieu notamment avec les sociétés locales, mais aussi avec l'armée (<i>régiment d'hélicoptères de combat</i>). Les rencontres se poursuivront en 2021, avec également l'organisation de visites de terrain pour mieux sensibiliser les pilotes à la thématique.</p> <p>Comme suite au changement d'équipe municipale à Gavarnie, le travail sur la préservation du site d'Ossoue (<i>protection d'une aire de Gypaète barbu face à l'arrivée du Base Jump notamment</i>) est resté au point mort et sera repris en 2021. Concernant le base jump, un travail a été entrepris avec l'aide de la ligue de protection des oiseaux, pour relever sur les sites spécialisés (<i>internet</i>) les spots où les interactions avec les rapaces pourraient avoir lieu. Le travail de communication se poursuivra en 2021.</p> <p>Le travail de médiation et de conciliation de l'activité parapente avec la préservation de la quiétude des rapaces se poursuit, avec l'actualisation de l'arrêté de vol libre. Concernant le site d'Accous - Pyrénées-Atlantiques –, le projet de convention a avancé avec la redéfinition de son contenu et des zones de restriction. La convention est en attente de signature. La signalétique sur site ne pourra être mise en place qu'après la signature d'une convention avec le conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques.</p> |

### 3 – Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

| Activités   | Description   | Evaluation 2020  |
|---|---|--|
| <p>3-3.</p> <p><i>Accompagnement des acteurs sur le tourisme, les loisirs et l'accès à la nature (hors réalisations sur infrastructures d'accueil du public, décrites à l'activité 4.3)</i></p> | <p>► La démultiplication de l'appropriation des enjeux du Parc national des Pyrénées auprès des partenaires touristiques (<i>action 28 du plan d'actions de la charte</i>) : création d'un réseau des offices du tourisme et syndicats d'initiative partenaires du Parc national des Pyrénées, mise en place dans les refuges de montagne d'espaces d'accueil, de sensibilisation et de valorisation des richesses naturelles et culturelles.</p> | <p>Une démarche partenariale a été engagée avec le milieu du canyoning, à l'occasion d'un projet de rééquipement d'un site en aire d'adhésion. Le parcours a été expertisé, afin de relever les enjeux spécifiques du site et de promouvoir les bonnes pratiques. La démarche sera élargie aux accompagnateurs de la discipline en principe courant 2021.</p> <p>Une première prise de contact avec la fédération française de la montagne et de l'escalade des Pyrénées-Atlantiques ainsi que des visites de terrain ont permis d'initier une démarche multi partenariale (<i>Parc national des Pyrénées – Office français de la biodiversité – association NEO - fédération française de la montagne et de l'escalade des Pyrénées-Atlantiques</i>) pour la prise en compte des enjeux naturalistes (<i>notamment rapaces</i>) dans le cadre de la pratique de l'escalade. A terme une convention pourrait être élaborée.</p> <p>► Création d'outils :</p> <p>Projet lancé avec la ligue de protection des oiseaux, l'Office français de la biodiversité et la fédération française de la montagne et de l'escalade des Pyrénées-Atlantiques de mise en place de signalétique sur certains sites identifiés où la pratique de l'escalade peut, à certaines périodes, entraîner des dérangements vis-à-vis d'espèces protégées (<i>rapaces</i>) en période de reproduction. Le projet devrait être concrétisé en 2021.</p> <p>► Actions de sensibilisation :</p> <p>Plusieurs actions de sensibilisation aux enjeux de préservation de la faune, en particulier face au dérangement récurrent dû aux activités de loisir (<i>notamment en lien avec le contexte sanitaire particulier</i>), ont été menées au travers de la presse locale et nationale.</p> <p>Le Parc national des Pyrénées a également mené des formations à destination des professionnels de la montagne pour la mise en œuvre de pratiques et de comportements responsables.</p> |

### 3 – Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

| Activités  | Description               | Evaluation 2020  |
|--|---------------------------|--|
| <p>3-3.</p> <p><i>Accompagnement des acteurs sur le tourisme, les loisirs et l'accès à la nature (hors réalisations sur infrastructures d'accueil du public, décrites à l'activité 4.3)</i></p>        |                           | <p>La poursuite des discussions concernant le conventionnement avec le club de vol libre d'Accous - Pyrénées-Atlantiques - pour la prise en compte des zones de sensibilité majeure rapaces a été l'occasion de poursuivre les actions de sensibilisation.</p> <p>L'inventaire des activités et sites de pratiques, l'élaboration de nouvelles conventions de partenariat avec les fédérations ont pu être engagés cette année, en commençant par l'escalade et un travail déjà bien avancé avec la fédération française de la montagne et de l'escalade des Pyrénées-Atlantiques.</p> |
| <p>3-4.</p> <p><i>Accompagnement des acteurs sur la chasse (équilibre agro-sylvo-cynégétique), la pêche de loisir (hors actions en lien avec les grands prédateurs, décrites à l'activité 2.2)</i></p> | <p>Thème non priorisé</p> |  |

### 3 – Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

| Activités  | Description  | Evaluation 2020   |
|--|--|---|
| <p style="text-align: center;"><b>3-5.</b></p> <p style="text-align: center;"><i>Accompagnement des acteurs sur l'aménagement, cadre de vie et urbanisme (y compris porter à connaissance et hors actions de gestion et restauration du patrimoine culturel et paysager décrites à l'activité 2.3)</i></p> | <p>► La richesse du paysage naturel et bâti du territoire du Parc national des Pyrénées constitue un enjeu majeur.</p> <p>Elle nécessite des interventions afin de préserver le cadre de vie et de renforcer l'attractivité du territoire.</p> <p>Le Parc national accompagne techniquement et financièrement les collectivités locales sur différents volets : aménagement d'espaces et d'équipements publics, réhabilitation du patrimoine (<i>église, cabane, passerelle, moulin, lavoir, ancien presbytère</i>) et embellissement des villages (<i>enfouissement des réseaux, espace public, cimetière</i>).</p> | <p>► Le Parc national a accompagné dans le cadre de la mise en œuvre de la convention inter régionale de massif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sept collectivités locales dans les Hautes-Pyrénées pour six projets et un montant engagé de 85 990,00 €.</li> <li>- une collectivité dans les Pyrénées-Atlantiques pour un projet et un montant engagé de 19 968,75 €.</li> </ul> <p>Les montants engagés pour les deux départements sont de 105 958,75 €.</p> <p>Les opérations soutenues ont été les suivantes :</p> <p>Pour le département des Hautes-Pyrénées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- création d'une salle multiculturelle, de deux logements communaux et mise aux normes de la mairie - commune de Viey (40 000.00 €),</li> <li>- travaux enfouissement de lignes électriques - commune d'Estaing et Pierrefitte- Nestalas (16 000.00 €),</li> <li>- mise en place de plaques de dénomination des places et rues du village en bois local - commune de Bètpouey (2 600.00 €),</li> <li>- réalisation de garages communaux pour les artisans du village - commune de Tramezaygues (13 632.00 €),</li> <li>- travaux de rénovation rue Carrere deth palanquet è commune d'Esquièze-Sère (9 265.00 €),</li> <li>- réalisation de bancs pierre – sentier d'interprétation du Col des Tentes – commission syndicale de la vallée du Barège (4 493.00 €),</li> </ul> <p>Pour le département des Pyrénées-Atlantiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux de requalification de l'avenue de la Gare - commune de Bedous (19 968,75 €).</li> </ul> <p>Le faible nombre de projets, accompagnés cette année 2020, s'explique par le contexte électoral des élections municipales ainsi que par la crise qui a fortement contraint les porteurs de projets.</p> |

### 3 – Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

| Activités   | Description  | Evaluation 2020   |
|---|--|---|
| <p style="text-align: center;">3-6.</p> <p style="text-align: center;"><i>Accompagnement des acteurs sur la valorisation des patrimoines culturels et des savoir-faire artisanaux, soutien à l'activité économique locale</i></p> | <p>Sur la période 2019-2023, la priorité sera mise sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La transmission et la valorisation des savoir-faire du territoire (<i>action 2 du plan d'actions de la charte</i>) : recenser les savoir-faire du territoire, les artisans capables de les mettre en œuvre et les démarches similaires dans d'autres territoires de projet dans leur dimension matérielle et immatérielle. L'accompagnement des artisans et la valorisation de leur savoir-faire se fera notamment via la marque « <i>Esprit Parc national</i> » (cf. <i>focus spécifique</i>).</li> <li>▶ Le développement d'une offre culturelle et patrimoniale dans les vallées (<i>action 3 du plan d'actions de la charte</i>). L'établissement public participe à l'animation du territoire par la culture, en soutenant les actions et les manifestations qui assurent la transmission d'une culture locale. Il permet l'émergence de formes contemporaines d'expression en lien avec le caractère du territoire.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Suite à la validation du règlement d'usage « <i>savoir-faire du bâti traditionnel</i> » un important travail a été entrepris avec les CAUE des départements des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques. Il s'agit de qualifier les savoirs faire mis en œuvre sur le territoire en rédigeant un cahier de « <i>fiches métiers</i> ».</li> </ul> <p>Pour chaque savoir-faire, ce cahier doit préciser les matériaux mis en œuvre, les techniques spécifiques et les orientations à retenir en terme de rénovation du patrimoine. Ce cahier verra le jour en 2021. Il sera une base de connaissance et de travail importante. Il aura une grande utilité dans le déploiement de la marque pour la réalisation des audits auprès des artisans. Il pourra faire l'objet d'une valorisation intéressante sous forme de publication et d'exposition.</p> <p>En partenariat avec l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Hautes-Pyrénées, le CAUE des Hautes-Pyrénées, le Pays d'art et d'histoire des vallées d'Aure et du Louron et la commune de Saint-Lary Soulan, une importante rétrospective sur l'art de bâtir a donné lieu, en 2020, à la réalisation d'une exposition temporaire à la Maison du Patrimoine de Saint-Lary. Elle valorise l'architecture locale et les savoir-faire traditionnels à l'œuvre dans le bâti local. Elle a été suivie par la publication d'un important catalogue auquel le Parc national a apporté sa contribution.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le Parc national poursuit son accompagnement de la dynamique culturelle du territoire. En 2020 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- sept projets ont été soutenus et accompagnés sur le département des Hautes-Pyrénées pour un montant engagé de 23 310,00 €,</li> <li>- dix projets ont été soutenus et accompagnés sur le département des Pyrénées-Atlantiques pour un montant engagé de 11 400,00 €.</li> </ul> </li> </ul> <p>La Convention interrégionale de massif a permis de contribuer au financement des manifestations culturelles à hauteur de 34 710,00 €.</p> |

### 3 – Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

| Activités   | Description   | Evaluation 2020   |
|---|---|---|
| <p>3-6.</p> <p><i>Accompagnement des acteurs sur la valorisation des patrimoines culturels et des savoir-faire artisanaux, soutien à l'activité économique locale</i></p> | <p>Seront principalement ciblées, des actions sur la poursuite de la réalisation et de l'accompagnement de parcours thématiques valorisant le patrimoine, l'identification des patrimoines à valoriser de manière à proposer une offre cohérente sur le territoire...</p> | <p>Les opérations soutenues sont les suivantes :</p> <p>Pour les Hautes-Pyrénées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- festival pyrénéen image nature (4 000.00 €),</li> <li>- projet exposition - édition d'un livre d'art "des habitants à l'œuvre" (4 000.00 €),</li> <li>- projet "Epigraphes" (1 010.00 €),</li> <li>- publication "Habiter le val d'Azun" (2 700.00 €),</li> <li>- Art et cinéma au service de l'environnement (5 000.00 €),</li> <li>- festival Chasseurs de nuits (1 000.00 €),</li> <li>- route de la transhumance (600.00 €),</li> <li>- fête de la Saint-Michel (1 000.00 €),</li> <li>- balade Circassienne (3 000.00 €),</li> <li>- salon du livre pyrénéen (1 000.00 €),</li> </ul> <p>Pour les Pyrénées-Atlantiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- festival Etonnants Randonneurs - édition 2020 (1 000.00 €),</li> <li>- résidence d'artistes - spectacle ciné-concert au lac de Castet (2 000.00 €),</li> <li>- rencontres Cayolar (4 000.00 €),</li> <li>- exposition photo "Ossau de mémoire perdue" (1 400.00 €),</li> <li>- fête du fromage - édition 2020 (1 000 €),</li> <li>- les Phonies bergères - édition 2020 (1 000 €),</li> <li>- A table : Rapprochement # 5 (1 000 €).</li> </ul> <p>Parmi ces projets, certains ont fait l'objet d'un développement et d'un accompagnement spécifique et le Parc national des Pyrénées a contribué de façon active à leur conception et à leur mise en œuvre. A ce titre, on peut citer la ballade circassienne à Cauterets qui reste un rendez-vous attendu sur le territoire en terme de cirque contemporain. Les thématiques naturalistes et environnementales sont travaillées chaque année au plus près de la réglementation du Parc national, dans une collaboration étroite entre les services culturels de la ville et les compagnies à l'œuvre.</p> <p>La production de 2020 a pu se dérouler dans le contexte particulier des mesures sanitaires strictes réduisant le nombre de spectateurs dans l'application stricte des gestes barrières.</p> |

### 3 – Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

| Activités   | Description   | Evaluation 2020  |
|---|---|--|
| <p>3-6.</p> <p><i>Accompagnement des acteurs sur la valorisation des patrimoines culturels et des savoir-faire artisanaux, soutien à l'activité économique locale</i></p> |   | <p>D'autres projets n'ont pas pu avoir lieu normalement compte-tenu de la situation sanitaire. C'est notamment le cas de tous les projets impliquant des rassemblements important de public. On peut citer l'annulation de tous les festivals et événement culturels qui viennent animer les vallées comme le salon du livre de Bagnères-de-Bigorre, le festival «<i>Etonnants Randonneurs</i>».</p> <p>Après une année fructueuse en 2019, sur le site de Payolle – Campan en Hautes Pyrénées, le projet de recherche «<i>Parc et pics</i>», établi entre le Parc national des Pyrénées et l'école supérieure d'art des Pyrénées de Tarbes, devait donner lieu en 2020 à une importante manifestation de restitution des travaux. Elle a été reportée à l'année 2021.</p> |
| <p>3-7.</p> <p><i>Accompagnement des acteurs sur la gestion de la ressource en eau (thématique transversale)</i></p>  | <p>► L'action 6 du plan d'actions de la charte est ciblée sur la mise en place d'une expérimentation de dispositif de traitement du lactosérum et des eaux blanches issues des cabanes pastorales, en lien avec les partenaires notamment agro-pastoraux, afin d'améliorer l'état des masses d'eau : test des dispositifs de traitement du lactosérum et des eaux blanches sur trois cabanes pastorales, retour d'expériences sur les dispositifs mis en place.</p> | <p>► Comme suite aux diagnostics réalisés par un bureau d'études pour la mise en place d'un dispositif de traitement du lactosérum et des eaux blanches sur trois cabanes d'estive, les travaux de réalisation ont été réalisés sur la cabane de La Hosse (<i>vallée d'Ossau</i>) et Lurbe (<i>vallée d'Aspe</i>). Début août 2020, les deux dispositifs étaient en fonctionnement.</p> <p>Une première campagne de prélèvement pour suivre l'efficacité des dispositifs en place a été réalisée par un bureau d'études indépendant. Il n'est pas ressorti de dysfonctionnement particulier.</p>   |

| Activités   | Description   | Evaluation 2020  |
|---|---|--|
| <p style="text-align: center;">3-8.</p> <p style="text-align: center;"><i>Accompagnement des acteurs sur la transition énergétique et les changements climatiques (thématique transversale)</i></p> | <p>► L'établissement public ciblera son ingénierie sur la mise en place d'actions s'inscrivant dans son plan climat énergie territoire, en développant de nouvelles actions en synergie avec les conseils départementaux et régionaux qui pourront s'inscrire dans les démarches « <i>territoire à énergie positive</i> » qui ont pris leur essor au sein des collectivités. Les actions du Parc national des Pyrénées mériteront dans ce contexte d'être réorientées en conséquence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ vers des actions d'interface entre transition énergétique et écologique (Cf. les actions en lien avec la réserve internationale de ciel étoilé évoquées dans le domaine d'activité 2 du présent COP : soutien à la conversion des éclairages publics, sensibilisation à la pollution lumineuse),</li> <li>▪ vers des actions innovantes (action 8 du plan d'actions de la charte) : réalisation d'un cadastre solaire pour faire prendre conscience du potentiel existant aux particuliers, organisation de réunions d'information et de visites d'étude pour faire émerger des collectifs de citoyens en Bigorre et en Béarn.</li> </ul> | <p>► Depuis 2016, le Parc national est devenu Co porteur de la Réserve internationale de ciel étoilé du Pic du Midi avec le syndicat départemental de l'énergie des Hautes-Pyrénées et la régie du Pic du Midi. En 2020, la réserve Internationale de ciel étoilé du Pic du Midi a vécu une année de transition avec la fin de l'animation assurée par l'association Sciences en Bigorre. Il n'y a donc pas eu de comité de pilotage. En revanche, le Parc national a poursuivi son action de sensibilisation sur la pollution lumineuse avec l'organisation de plusieurs animations à l'occasion du « <i>jour de la nuit</i> ». Il a également participé à alimenter les retours d'expériences au niveau national sur la trame sombre en participant au MOOC « <i>trame verte et bleue</i> » de l'Office français de la biodiversité et à l'élaboration du guide sur la trame sombre.</p> <p>Le Parc national des Pyrénées a soutenu quelques projets dans le cadre de la Convention interrégionale de massif sur la transition énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un projet a été soutenu et accompagné sur le département des Hautes-Pyrénées pour un montant engagé de 19 114,80 €,</li> <li>- un projet a été soutenu et accompagné sur le département des Pyrénées-Atlantiques pour un montant engagé de 893,00 €.</li> </ul> <p>Les opérations soutenues sont :</p> <p>Pour les Hautes-Pyrénées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux d'amélioration de l'accueil à l'auberge du Maillet – Commune de Gavarnie - Gèdre (19 114.80 €),</li> </ul> <p>Pour les Pyrénées-Atlantiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rénovation énergétique - chambre d'hôtes bénéficiaire de la marque Esprit parc national sur la commune d'Etsaut (893.00 €).</li> </ul> <p>Le déploiement de ce type d'investissement a souffert de la crise sanitaire et leur faible nombre s'explique aussi par une année d'élections municipales qui n'a pas permis l'émergence de projets. De plus, ce type de projet est maintenant porté par les établissements publics à compétence intercommunale sous les effets de la loi NOTRe.</p> |

### 3 – Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

| Activités   | Description   | Evaluation 2020  |
|---|---|--|
| <p>3-9.<br/>Autres accompagnements des acteurs (gestion des déchets, APA, actions en matière de santé, ...)</p> | <p>Thème non priorisé</p>   |  |
| <p><b>FOCUS SPECIFIQUE</b></p>  | <p>► Déploiement de la marque « <i>Esprit Parc national</i> »</p> <p>Comme suite à la mise en place de la marque « <i>Esprit parc national</i> », en 2015, la période 2019 - 2023 sera dédiée à son développement et à l'amélioration de sa visibilité et de son modèle économique, au travers des actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ structurer et animer le réseau des bénéficiaires (<i>action 11 du plan d'actions de la charte</i>) : créer un collectif informel composé de bénéficiaires représentant des différentes filières et vallées et intégrer des représentants de ce collectif dans la gouvernance, définir et mettre en œuvre l'animation du réseau (<i>création d'un poste d'animateur</i>), faire une étude de faisabilité et d'opportunité de création d'une structure juridique comprenant un volet sur la stabilisation du modèle économique, créer la structure ou l'organisation collective (<i>suivant les résultats de l'étude</i>),</li> </ul> | <p>► La marque « <i>Esprit parc national – Pyrénées</i> » officiellement lancée en 2015, compte 131 bénéficiaires pour 340 produits repartis sur douze filières (<i>hébergements, miel et produits de la ruche, artisanat, plantes et fruits, produits laitiers, viande, restaurants, séjours, sites de visite, sorties accompagnées à la découverte des patrimoines, refuge, savoir-faire</i>), pour vingt-quatre nouveaux audits réalisés en 2020 dont vingt pour des renouvellements de contrats.</p> <p>Les principales actions menées en 2020 sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuite du déploiement de la marque sur les filières hébergements, miel et produits de la ruche, restaurants. Peu de nouveaux audits ont été conduits cette année car contraints par la crise sanitaire qui n'a pas permis d'aller rencontrer les potentiels bénéficiaires chez eux,</li> <li>- réalisation des premiers audits de renouvellement de la marque (<i>par visioconférence</i>). Après cinq années de mise en œuvre, les premiers contrats d'attribution de la marque sont arrivés à échéance au 31 décembre 2020. Cette nouvelle étape est un premier indicateur de réussite du déploiement de la marque « <i>Esprit parc national</i> » au Parc national des Pyrénées.</li> </ul> <p>Quantitativement, le résultat est très satisfaisant puisque vingt bénéficiaires sur les vingt-trois potentiels ont souhaité renouveler leur candidature et ont reçu un avis favorable du conseil économique, social et culturel réuni le 11 décembre 2020 (<i>en visioconférence</i>).</p> <p>Qualitativement, il est à souligner que les bénéficiaires se sont efforcés de proposer de nouvelles prestations, pratiques (<i>éco-responsabilité, éco-gestes, etc.</i>) et de nouveaux équipements encore plus en lien avec les valeurs de la marque « <i>Esprit parc national</i> ».</p> |

| Activités                      | Description  | Evaluation 2020   |
|--------------------------------|--|---|
| <p><b>FOCUS SPECIFIQUE</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ étoffer le réseau des bénéficiaires (<i>action 12 du plan d'actions de la charte</i>) : déployer la marque dans les filières agroalimentaires viande et fromage, réorienter le déploiement dans les filières touristiques pour disposer de produits dans toutes les vallées du parc, renforcer l'offre de sorties culturelles et d'activités autre que la randonnée, élaborer avec l'Office français de la biodiversité et mettre en œuvre le règlement d'usage sur les refuges et celui sur les savoir-faire,</li> <li>▪ définir et valoriser la valeur ajoutée des produits et services "<i>esprit parc</i>" (<i>action 13 du plan d'actions de la charte</i>) : mener une étude pour définir les spécificités de la marque / le plus "<i>esprit parc</i>" (<i>éco-responsabilité, référence aux patrimoines,...</i>), mettre en place des formations actions pour créer des produits innovants (<i>produits packagés, paniers d'accueil, menus Parc, produits HLL éco-construits,...</i>), mettre en place des formations qualifiantes pour concrétiser la plus-value "<i>esprit parc</i>",</li> <li>▪ démultiplier l'appropriation des enjeux du Parc national auprès des bénéficiaires en les formant pour en faire de véritables ambassadeurs du Parc et de ses valeurs (<i>action 28 du plan d'actions de la charte</i>).</li> </ul> | <p>Il est aussi à noter que l'organisation, par le Parc national des Pyrénées, de la journée annuelle de la marque avec l'ensemble des bénéficiaires et les partenaires est fortement plébiscitée et offre un moment de partage et de convivialité à faire perdurer. Il a été relevé un manque de disponibilité des bénéficiaires pour participer au programme de formation qui est proposé par le Parc national des Pyrénées. Et enfin, il est observé des retours clientèles très faibles sur leur connaissance de la marque et de leur choix de destination par ce canal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- lancement du déploiement sur la filière savoir-faire, deux audits ont été conduits sur des chantiers de charpenterie en vallée d'Aspe dans les Pyrénées-Atlantiques,</li> <li>- faisant suite au partenariat, initié en 2019, avec le Parc national des Cévennes et l'Office français de la Biodiversité pour l'élaboration du règlement d'usage catégoriel sur les savoir-faire du bâti, le Parc national des Pyrénées a travaillé en partenariat avec les conseils en architecture, urbanisme et environnement (CAUE) à la rédaction d'un recueil de technique de construction. Ce recueil consiste en la rédaction d'une dizaine de « <i>fiches métiers</i> » comme par exemple celles de la maçonnerie en pierre sèche, en galet, en pierre à bâtir, de la charpente, des couvertures en ardoise, de la menuiserie (<i>huisserie, bardage, galeries</i>) des enduits, de la ferronnerie, etc. Ce recueil technique, agrémenté de « <i>fiches métiers</i> » doit aider à la conduite des audits utiles à l'obtention de la marque dans la filière « <i>savoir-faire du bâti traditionnel</i> ». Ce travail collaboratif, de qualité, a été éprouvé en 2020 et a donné entière satisfaction lors de la réalisation de deux audits chez des artisans charpentiers qui pourraient se voir attribuer la marque Esprit parc national en 2021,</li> <li>- mise en place, en partenariat avec l'Office français de la Biodiversité, du plan de contrôle intermédiaire. Ces contrôles intermédiaires ont été réalisés par la société ECOCERT. Six contrôles ont été réalisés auprès de bénéficiaires de la marque du Parc national des Pyrénées (<i>trois hébergeurs, un producteur plantes sauvages et produits laitiers et deux apiculteurs</i>).</li> </ul> |

### 3 – Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

| Activités        | Description | Evaluation 2020  |
|------------------|-------------|--|
| FOCUS SPECIFIQUE |             | <p>Ils révèlent une très bonne prise en compte des règlements d'usage par les bénéficiaires. Deux d'entre eux font apparaître des « non conformités » (<i>produits d'entretiens non éco-certifiés, absence de cahier de miellerie</i>) au respect du cahier des charges mais celles-ci pourront être levées rapidement et sans trop de difficultés,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- organisation deux marchés de producteurs en vallée d'Aspe en période estivale avec un bon taux de participations des bénéficiaires et des visiteurs,</li> <li>- création et diffusion d'outils de communication : <ul style="list-style-type: none"> <li>• édition numérique de l'annuaire 2020 des bénéficiaires de la marque,</li> <li>• diffusion trimestriel de newsletters, une par vallées,</li> <li>• relais régulier d'information dans la presse et les réseaux sociaux.</li> </ul> </li> </ul> <p>La traditionnelle journée annuelle de la marque Esprit parc national – Pyrénées a été annulée du fait de la pandémie.</p> |

### Indicateurs

| Indicateurs globaux 3-1 à 3-9  | Cible 2019 | Résultats 2019 | Cible 2020 | Résultats 2019 |
|--|------------|----------------|------------|----------------|
| <b>3a</b> : Agriculture : surface contractualisée en MAEC  | 580        | 517            | 580        | 517            |
| taux d'avancement des actions de la charte pour les actions d'accompagnement des acteurs du territoire vers un développement durable     | 5          | 20             | 25         | 20             |
| <b>3b</b> : Nombre de contrats de partenariats signés correspondant à la marque « <i>Esprit parc national</i> », tous domaines confondus | 140        | 143            | 145        | 131            |

## 4 – Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs

| Activité   | Actions, activités programmées dans le cadre du COP 2019-2023   | Evaluation 2020   |
|--|---|---|
| <p style="text-align: center;">4-1.</p> <p style="text-align: center;"><i>Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – public scolaire</i></p> | <p>► Pour la période 2019 - 2023, la démultiplication de l'appropriation des enjeux du Parc national des Pyrénées auprès des générations futures (<i>action 28 du plan d'actions de la charte</i>) reste une priorité. L'objectif est que chaque enfant scolarisé sur le territoire (<i>aire optimale d'adhésion</i>) participe au moins une fois entre le cours primaire (<i>premier degré</i>) et la terminale (<i>second degré</i>) à un projet pédagogique mené dans le cadre du Passeport éducatif du parc national. Il présente une offre pédagogique autour des thématiques des patrimoines naturel, culturel, paysager et du développement durable. Afin de proposer aux enseignants des regards croisés sur les différentes thématiques et d'aborder de nouveaux sujets, dans le cadre du passeport, le parc national s'est associé à différents partenaires : associations d'éducation à l'environnement, personnes ressources ou encore structures mobilisables.</p> <p>Un livret pour les enseignants sur la méthode de travail et les propositions de projets pédagogiques a été rédigé et distribué dès 2014. Un livret pour les scolaires a également été édité.</p> | <p>► Le bilan quantitatif pour l'année 2020 est le suivant :</p> <p>1 208 élèves de vingt-six établissements de l'aire d'adhésion ont bénéficié d'au moins une intervention d'un garde-moniteur dans le cadre de projets pédagogiques relevant du passeport éducatif. Malgré de nombreux projets non finalisés, reportés ou annulés à cause de la Covid19, le travail avec les élèves, commencé à la rentrée de septembre a permis d'entamer et de finaliser la plupart des projets.</p> <p>Cinq établissements scolaires, hors aire d'adhésion, ont aussi bénéficié d'une intervention d'un garde-moniteur soit 253 élèves. En raison de la crise sanitaire, les interventions menées en partenariat avec le Grand Tarbes, dans le cadre du projet Biodiversité, se déroulant habituellement à l'espace muséographique du Parc national à Tarbes ont été annulées. Au total, le Parc national des Pyrénées a accueilli plus de 1 461 élèves.</p> <p>Treize projets ont été menés par plusieurs partenaires dans le cadre des projets financés par le Parc national des Pyrénées au titre du Passeport éducatif. 285 élèves de quatorze classes ont bénéficié de trente-six interventions menées par des partenaires auxquelles il faut associer cinq interventions du Parc national des Pyrénées.</p> <p>Un certain nombre d'animations pédagogiques ont été réalisées dans le cadre de la réintroduction du Bouquetin. En vallée d'Aspe, en raison de la crise sanitaire, seuls deux projets portant sur le bouquetin ont été menés avec quarante-et-un scolaires. Les éco-délégués du département des Pyrénées-Atlantiques ont été rassemblés lors de deux journées durant lesquelles un atelier spécifique sur le bouquetin a permis de présenter l'animal et le programme de réintroduction auprès de 105 élèves. Ces élèves d'écoles primaires, collégiens et lycéens, ambassadeurs de leur établissement, ont parmi leurs missions de se faire le relais de ce qu'ils ont pu acquérir en termes de connaissances auprès des élèves de leur classe. Ce projet a rayonné bien au-delà de la vallée d'Aspe.</p> |

#### 4 – Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs

| Activités   | Description   | Evaluation 2020   |
|---|---|---|
| <p>4-1.</p> <p><i>Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – public scolaire</i></p>                            | <p>L'enjeu est de veiller au déploiement de ces passeports éducatifs sur la période 2019 - 2023, en collaborant plus étroitement avec les structures de l'éducation à l'environnement et les partenaires pour monter des projets pédagogiques sur les enjeux de demain.</p>   | <p>Les élèves de la vallée d'Ossau, ont mené, avec le Parc national des Pyrénées, quatre projets pédagogiques, toujours dans le cadre de la réintroduction du bouquetin, regroupant quatre-vingt-quinze élèves. Sur l'ensemble du territoire du Parc national des Pyrénées, deux cent quatre-vingt-six élèves ont été sensibilisés à cette espèce en particulier lors de l'année scolaire 2019 - 2020.</p> <p>Dans le cadre du Festival « <i>Image Nature</i> » de Cauterets, que le Parc national des Pyrénées co organise, l'établissement est chargé de l'organisation de la journée d'animation scolaire. Ainsi, en 2020, cinq cents enfants étaient inscrits à cette journée qui devait se dérouler en septembre. En raison de la Covid-19, cette journée a été annulée sur décision du comité de pilotage du festival.</p> <p>De même, plusieurs journées devaient permettre d'accueillir le PIRIBUS dans les vallées, un espace muséographique itinérant autour duquel étaient programmées des animations grand public et scolaires. Ces animations ont été reportées en 2021.</p> |
| <p>4-2.</p> <p><i>Sensibilisation, animation, accueil, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – tous publics hors milieu scolaire</i></p> | <p>► La démultiplication de l'appropriation des enjeux du Parc national des Pyrénées auprès du grand public (<i>action 28 du plan d'actions de la charte</i>) reste une priorité. Dans chaque vallée, le Parc national propose des programmes d'animation, tout au long de l'année, pour les visiteurs, les scolaires, les habitants : expositions, conférences, programmes de sorties sur le terrain, animations culturelles, animations liées au développement durable...</p> | <p>► En 2020, en raison du contexte sanitaire, de nombreuses manifestations n'ont pas pu être organisées ou ont été annulées. Quelques 167 animations estivales ont cependant été proposées et quelques quatre mille personnes ont participé aux manifestations hors comptabilisation des visiteurs dans les maisons du Parc national. La quasi-totalité des animations s'est déroulée en extérieur. Les maisons du Parc national ont été fermées pendant les périodes de confinement et hors période de confinement, les espaces d'information sont restés ouverts au public. Les espaces muséographiques, les salles de projection étaient fermés au public.</p> <p>Le Festival Image Nature de Cauterets a été co organisé par le Parc national des Pyrénées. 1 800 visiteurs ont fréquenté le festival. Etaient présents : douze photographes, deux réalisateurs et onze exposants. Ont été organisées quatorze projections de sept films différents, neuf conférences, deux sorties nature, deux randonnées photos, deux concours photos (Instagram et scolaires).</p>               |

#### 4 – Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs

| Activités   | Description  | Evaluation 2020  |
|---|--|--|
| <p>4-2.</p> <p><i>Sensibilisation, animation, accueil, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – tous publics hors milieu scolaire</i></p> | <p>Le Parc national est un partenaire privilégié d'associations avec lesquelles il participe à des événements festifs liés au milieu naturel et aux manifestations culturelles des vallées. La dynamique globale de la mise en œuvre de la charte a permis l'émergence de nouvelles animations plus nombreuses (<i>journées du développement durable, réserve internationale de ciel étoilé, zéro pesticide, atlas de la biodiversité communale, famille à énergie positive</i>) en collaboration avec les partenaires et venant abonder la liste des animations du Parc national des Pyrénées.</p> <p>► Pour la période 2019-2023, la politique du Parc national aura pour principale ambition de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ sensibiliser les professionnels, le grand public et les scolaires aux enjeux du changement climatique (<i>action 7 du plan d'actions de la charte</i>) par des animations appropriées (<i>nuits de la thermographie, éco gestes du quotidien...</i>) permettant une vulgarisation de cette problématique. D'autre part, le plan climat énergie positive prévoit une mesure prioritaire sur une meilleure connaissance et diffusion des indicateurs locaux du changement climatique,</li></ul> | <p>Le Parc national des Pyrénées s'est engagé en 2020 dans le programme POCTEFA NATURCLIMA aux côtés de cinq autres partenaires français et espagnol. Son objectif est d'adapter le territoire aux changements climatiques à venir. Dans le cadre de ce projet, le Parc national des Pyrénées a souhaité renforcer des actions de connaissance et de sensibilisation. Il a lancé fin 2020 un appel d'offres pour réaliser un jeu de type escape game sur le changement climatique à destination du grand public et des scolaires. Le parc national s'est également engagé dans l'adaptation du programme alpins ORCHAMP qui permet de suivre plusieurs indicateurs faune, flore, sol, météo, etc. sur plusieurs placettes situées à différentes altitudes.</p> |

#### 4 – Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs

| Activités   | Description  | Evaluation 2020   |
|---|--|---|
| <p>4-2.</p> <p><i>Sensibilisation, animation, accueil, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – tous publics hors milieu scolaire</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ améliorer la valorisation des actions du Parc national auprès du grand public (<i>action 27 du plan d'actions de la charte</i>) : mise en place de l'observatoire du territoire pour le grand public pour montrer la plus-value de l'action du Parc national, valorisation des programmes de recherche qui se déroulent sur le territoire...</li> </ul> <p>Toutefois, la sensibilisation des publics scolaire étant priorisée dans les plans de charge des agents, la part de l'activité de sensibilisation du grand public est susceptible de diminuer par rapport au précédent contrat d'objectifs de l'établissement.</p>  |   |
| <p>4-3.</p> <p><i>Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public</i></p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ En termes d'infrastructures d'accueil du public, le Parc est propriétaire de maisons du parc et de refuges. L'établissement gère aussi l'entretien de sentiers et la signalétique y afférent.</li> </ul> <p>Dans chaque vallée, les maisons du parc national proposent des programmes d'animations toute l'année pour les visiteurs, les scolaires, les habitants : expositions, conférences, programmes de sorties sur le terrain... Une réflexion est initiée sur la réhabilitation de la maison de Gavarnie, et sur la recherche d'une implication plus forte des collectivités dans la participation au fonctionnement des maisons du parc, de telle sorte qu'elles continuent à s'ouvrir vers l'extérieur et aux valléens.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le Parc national des Pyrénées n'a pas engagé de chantiers majeurs sur les maisons du Parc national des Pyrénées en 2020 à l'exception de ceux conduits sur le site d'Etsaut.</li> </ul> <p>Des travaux d'entretien régulier ont été conduits notamment à la maison de Cauterets, de Saint-Lary Soulan ou de Gavarnie. Ce site pose difficulté car ses équipements sont très dégradés notamment au titre des fluides, du chauffage ou de l'obsolescence de l'exposition ouverte au public. La définition d'un programme architectural va être engagé en 2020.</p> |

#### 4 – Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs

| Activités  | Description | Evaluation 2020   |
|--|-------------|---|
| <p data-bbox="414 215 481 239">4-3.</p> <p data-bbox="230 268 663 331"><i>Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public</i></p> |             | <p data-bbox="1189 236 2020 359">La maison du Parc national des Pyrénées d'Etsaut - Pyrénées-Atlantiques – pose difficulté. L'équipement est une ancienne gare SNCF, sur la fameuse voie ferrée internationale Oloron Sainte-Marie – Canfranc -, construite, sans doute, sur les remblais de la construction de l'emprise de la voie.</p> <p data-bbox="1189 395 2020 774">Depuis octobre 2019, on constatait un basculement de la construction associé vraisemblablement à un affaissement des fondations. Cela a engendré une fissure (<i>à hauteur des joints de dilatation</i>) anormale. L'intérieur de la maison a connu de forts dommages : les murs ont bougé, certaines cloisons et les plafonds se sont effondrés dans une partie du bâtiment, les installations de chauffage et d'électricité ont dû être coupées. La muséographie et les expositions ont été détruites ou abîmées par la chute d'éléments de structure et de faux plafonds. L'ensemble avait conduit Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées a fermé cet équipement structurant pour la vallée d'Aspe. Des travaux de redressement des fondations de la maison du Parc national des Pyrénées ont été conduits, du 24 novembre au 23 décembre 2021, pour la somme de 44 961,00 € toutes taxes comprises</p> <p data-bbox="1189 815 2020 938">Il s'agissait de redresser le bâtiment par la création de nouvelles fondations par injection de béton. Le résultat de ces travaux, et leur efficience, va être observé pendant une année avant de lancer une deuxième étape de travaux qui consisteront en :</p> <ul data-bbox="1205 975 2020 1098" style="list-style-type: none"><li>- la reprise du toit qui a bougé et qui doit être désamianté avant d'être rénové,</li><li>- la reprise de l'intérieur du bâtiment qui a connu des dégâts conséquents,</li><li>- la reprise et refonte complète de la muséographie de cette maison (sur deux niveaux).</li></ul> |

#### 4 – Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs

| Activités  | Description  | Evaluation 2020  |
|--|--|--|
| <p data-bbox="405 217 472 236">4-3.</p> <p data-bbox="219 268 658 328"><i>Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public</i></p> | <p data-bbox="689 236 1120 517">► Le Parc national assure l'entretien de plus de mille kilomètres de sentiers. Il est toutefois apparu nécessaire d'élaborer un schéma des itinéraires de randonnées partagé et mutualisé avec les collectivités gestionnaires (<i>action 18 du plan d'actions de la charte</i>) pour répondre aux objectifs suivants :</p> <ul data-bbox="719 555 1120 1385" style="list-style-type: none"><li>▪ actualiser le réseau des sentiers au regard du nouveau périmètre de l'aire d'adhésion du parc national,</li><li>▪ prendre en compte les évolutions concernant la création de voies circulables (<i>pistes pastorales et forestières...</i>), les compétences territoriales en matière de gestion de la randonnée, ainsi que l'apparition du caractère payant sur certains sites d'accueil,</li><li>▪ définir une répartition des compétences, des modalités d'interventions sur le réseau en fonction de certains usages ou selon la nature du sentier,</li><li>▪ établir des conventions entre le Parc national et les structures locales de gestion dans le cadre de l'application des modalités d'intervention,</li><li>▪ qualifier et valoriser le réseau des itinéraires en évaluant l'opportunité et la faisabilité de disposer d'un outil commun de valorisation des itinéraires.</li></ul> | <p data-bbox="1160 236 2016 389">► Sur la base de nouvelles modalités d'intervention entre les collectivités et le Parc national sur le réseau de sentiers en zone cœur et en aire d'adhésion (<i>départ de sentiers menant au cœur de Parc national</i>) et suite à la validation de ces principes en conseil d'administration du Parc national, les réunions de concertation avec les collectivités locales se poursuivent.</p> <p data-bbox="1182 427 2016 612">Trente acteurs, collectivités locales ou autres partenaires, propriétaires fonciers ou disposant de la compétence sentier, sont associés et concertés dans le cadre de cette démarche. A la fin de l'année 2020, les trois-quarts des acteurs avaient fait l'objet de rendez-vous d'échanges sur le sujet. Les propositions de convention pour une gestion déléguée ou partagée du réseau des sentiers sont adressées au fil de l'eau.</p> <p data-bbox="1182 651 2016 772">Le résultat de cette concertation ainsi que le document « <i>schéma directeur des sentiers du Parc national des Pyrénées</i> » seront présentés en conseil d'administration du Parc national le 29 juin 2021. Un vaste programme d'investissements sur le réseau des sentiers est également envisagé.</p> |

#### 4 – Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs

| Activités  | Description  | Evaluation 2020   |
|--|--|---|
| <p>4-3.</p> <p><i>Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public</i></p> | <p>Ce schéma directeur vise à ancrer l'intervention du Parc national en complémentarité de celle des autres acteurs, afin d'améliorer le réseau des sentiers et valoriser l'activité randonnée pédestre sur le territoire. Il reposera sur une large concertation avec l'ensemble des partenaires et se traduira par la mise en application de conventions pour faciliter sa mise en œuvre opérationnelle (<i>définition des modalités d'intervention</i>). Il permettra d'aménager de manière concertée, le départ des sentiers de randonnée importants (<i>toilettes sèches, signalétique d'information et de sensibilisation, etc.</i>). Ces points de départ participent à l'image du parc national.</p> <p>Sur la période 2019 - 2023, la réhabilitation particulière d'un sentier nécessite d'être mise en avant, celui dit des Laquettes, qui permet de relier le lac d'Orédon au lac d'Aubert au sein de la Réserve naturelle nationale du Néouvielle, gérée par le Parc national des Pyrénées pour le compte de l'Etat.</p> <p>Ce sentier, conçu pour favoriser une découverte familiale et accessible au plus grand nombre, a connu de très fortes dégradations au fil du temps.</p> | <p>Une opération majeure, au titre de la réfection des sentiers et de l'accueil du public, a été engagée en 2020. Elle consistait en la réfection et à l'amélioration du sentier actuel, allant du parking du lac d'Orédon au pied du barrage du lac d'Aubert (<i>deuxième et ultime tranche</i>).</p> <p>Ce sentier très fréquenté est sujet à une forte érosion des randonneurs et des eaux de ruissellement. De plus, la sur fréquentation de ce site a créée au cours des années de nombreuses sentes parallèles tout au long de cet itinéraire.</p> <p>Les travaux se déroulaient à l'intérieur de la réserve naturelle soumise à une réglementation particulière résultant de l'application du décret n° 94-192 du 4 mars 1994 portant création de la Réserve Naturelle Nationale du Néouvielle. La réalisation des ouvrages ainsi que le déroulement du chantier ont respecté cette réglementation particulière et notamment éviter, ou pour le moins réduire le plus possible, pendant toute la durée du chantier et au-delà, les dégradations du milieu naturel et du paysage. La zone du chantier et ses abords sont restés soumis, pendant la durée des travaux, à cette réglementation spécifique que le titulaire du marché fera connaître à ses employés.</p> |

#### 4 – Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs

| Activités   | Description   | Evaluation 2020   |
|---|---|---|
| <p>4-3.</p> <p>Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public</p> | <p>Malgré des interventions ponctuelles d'entretien réalisées par l'établissement, le sentier n'est plus accessible à tous et devient dangereux sur certaines sections. Des investissements conséquents sont nécessaires permettant un reprofilage et une sécurisation des itinéraires. Ces travaux, programmés courant 2019, sont en lien avec le travail susvisé sur schéma directeur des sentiers.</p> <p>► Concernant les refuges dont le Parc national est propriétaire, deux actions sont pressenties sur la période 2019 - 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ faire du refuge d'Ayous une vitrine des solutions de gestion environnementale en sites isolés (<i>action 9 du plan d'actions de la charte</i>), tant sur le plan de l'assainissement que sur le plan énergétique. Sur la base de ces innovations sur la gestion environnementale en sites isolés, il s'agira de proposer des retours d'expériences pour sensibiliser les usagers et les partenaires,</li> </ul> | <p>Cette opération engagée en 2019 s'est terminée le 15 juillet 2020. Le Parc national des Pyrénées et le ministère en charge de l'écologie ont consacré 150 000,00 € à ce projet réalisé avec des entreprises locales.</p> <p>Le site, sur lequel les travaux ont été réalisés, est constitué de pentes prononcées et pouvant être fréquentés par des promeneurs, des pêcheurs ou des randonneurs. L'entreprise a pris en compte toutes mesures utiles à la sécurité de ces personnes lors de l'exécution des travaux (<i>mise en place de panneaux d'information en tant que de besoin sur des supports durables et adaptés, surveillance lors des opérations de terrassements, déviation d'itinéraire etc....</i>).</p> <p>► Le Parc national des Pyrénées souhaite, sur le site du refuge d'Ayous – Pyrénées-Atlantiques, expérimenter la substitution complète des toilettes à eau par des toilettes sèches supprimant les eaux vannes et la mise en place d'un assainissement écologique s'affranchissant de la fosse toutes eaux et de la problématique des boues ainsi que du filtre à sable avec septo diffuseurs. La mise en place des toilettes sèches a nécessité la réalisation d'une extension au bâtiment existant mais sans augmenter la capacité du refuge. Le dispositif d'assainissement, ne fonctionnant qu'avec les eaux ménagères, est basé sur des processus rustiques et adaptés à la haute montagne à savoir un filtre planté vertical et des tranchées de filtration horizontale. Les référentiels réglementaires ne prévoient pas cette spécificité ce qui grève leur utilisation (<i>dispositif non agréé</i>).</p> <p>Ce projet a vocation à expérimenter un dispositif s'affranchissant de la fosse toutes eaux dont la gestion des boues reste problématique pour l'ensemble des refuges (<i>épandage sur site non réglementaire ou exportation par hélicoptère coûteux économiquement et écologiquement</i>).</p> <p>Suite à deux appels d'offre infructueux en 2019, les travaux n'ont pu être réalisés. Une offre a pu être établie en procédure négociée fin 2019. Les travaux lancés début juillet 2020 se sont terminés le 15 septembre 2020. Les toilettes sèches et le dispositif d'assainissement écologique sont en fonctionnement. Un suivi sera mené en collaboration avec l'unité de recherche REVERSAAL de l'Institut national de la recherche agronomique pour la période 2021 - 2024 pour valoriser le retour d'expérience de ce type de dispositif en site isolé d'altitude (<i>filtre planté + filtre à broyat de bois, compostage</i>).</p> |

#### 4 – Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs

| Activités   | Description   | Evaluation 2020  |
|---|---|--|
| <p>4-3.</p> <p><i>Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public</i></p>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ avec les collectivités, préciser l'opportunité de reconstruction du refuge de Baroude, en lien avec les décisions de justice rendues dans le cadre du sinistre intervenu dans la nuit du 12 au 13 octobre 2014.</li> </ul>   | <p>Le Parc national des Pyrénées a engagé, il y a plus de cinq ans, une action devant le tribunal de grande instance de Tarbes contre les assureurs du gardien du refuge de Baroude – propriété du Parc national des Pyrénées – situé sur le territoire de la commune d'Arragnouet - Hautes-Pyrénées. Ce refuge d'altitude, alors qu'il était fermé, a été détruit par un incendie qui a ravagé l'ensemble et n'a rien laissé en l'état. L'incendie est intervenu une nuit d'orage.</p> <p>Ce refuge bénéficiait d'une délégation de service public de courte durée auprès d'un gardien désigné comme suite à une mise en concurrence. Le Parc national des Pyrénées, établissement public de l'Etat, a été débouté de son instance contre l'assureur du gardien en première instance par un jugement en date du 18 juin 2019 du tribunal de grande instance de Tarbes. Il a fait appel. Il a été constitué le 29 juillet 2019 devant la cour d'appel de Pau, à notre demande, par notre conseil Maître TANDONNET compte tenu de l'impérieuse nécessité de respecter les délais de recours. L'affaire est appelée à l'audience du tribunal d'appel de Pau le 9 mars 2021 avec délibéré le 11 mai 2021.</p> |
| <p>4-4.</p> <p><i>Outils de communication de l'Etablissement public parc national</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le parc national réalise divers supports de communication pour sensibiliser tout à la fois les habitants des vallées, les élus locaux, les administrations et les touristes. L'objectif est de présenter le travail du parc national, les richesses patrimoniales du territoire, les études menées et les résultats obtenus. Le parc national produit ainsi des fiches d'information à destination du grand public, des ouvrages, des posters, des expositions. Le site internet et les réseaux sociaux sont également des vecteurs de communication vers ce public. Des clips et des films sont produits à destination du grand public. Ces différents supports peuvent également être destinés aux habitants et aux élus locaux. Un journal est diffusé tout particulièrement dans les vallées.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Edition de l'ouvrage sur la réintroduction du Bouquetin ibérique par Monsieur Jean-Paul CRAMPE, membre du conseil scientifique, aux Editions MonHélios en coédition avec le Parc national des Pyrénées. Lancement de l'ouvrage dans les maisons du Parc national avec la projection d'un film sur le bouquetin en présence des élus, des partenaires du Parc national et de la presse.</li> </ul> <p>Dans le cadre d'un partenariat avec la société de production BELLOTA FILMS qui produit trois longs métrages sur les Pyrénées, pour ARTE, huit clips ont été produits en 2020.</p> <p>Le Parc national des Pyrénées édite un journal, EMPREINTE, à destination des habitants et des visiteurs. Il paraît début juillet. Il est tiré à trente mille exemplaires. Il est diffusé dans les boîtes aux lettres des habitants de l'aire optimale d'adhésion (<i>dix-huit mille exemplaires</i>) et est également mis à la disposition du grand public dans les Maisons du Parc national. Il est téléchargeable sur son site internet. Il aborde les missions du Parc national des Pyrénées au travers des sujets d'actualité</p>                                   |

#### 4 – Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs

| Activités   | Description | Evaluation 2020   |
|---|-------------|---|
| <p>4-4.</p> <p><i>Outils de communication de l'EPPN</i></p> |             | <p>En 2020, au fil de cette édition de vingt-huit pages, ont été abordés au sein de la rubrique « <i>Actualités</i> » : le comptage vautours fauves, la spirale -emblème des parcs nationaux, les services civiques, la réglementation (<i>interdiction des drones et des chiens</i>) ; La rubrique « <i>Un territoire à connaître</i> » est revenue sur le programme Green, les trames sombres, le Desman, les Bouquetins ; La rubrique « <i>Territoire à vivre</i> » a mis en lumière la conciliation des activités touristiques et l'environnement ainsi que la marque « <i>Esprit parc national</i> » ; La rubrique « <i>Un territoire à partager</i> » a valorisé les cinquante ans de l'association les Amis du Parc national, le Piribus, les animations scolaires et la culture une approche sensible de la nature. Enfin la page enfant a fait la part belle au Desman.</p> <p><a href="http://www.pyrenees-parcnational.fr">www.pyrenees-parcnational.fr</a> est régulièrement consulté. 173 624 utilisateurs uniques (119 640 en 2019 soit + 45 %) pour 210 413 sessions (150 294 en 2019 soit + 40 %).</p> <p>La fréquentation est assez stable jusqu'à mi-mai 2020 (<i>quatre cents visiteurs uniques par jour + 25 % par rapport à 2019</i>) avec une montée en puissance partir de la seconde quinzaine de mai (<i>entre 500 et 900 visiteurs uniques par jour pour la seconde quinzaine de mai</i>) avec un pic de fréquentation durant la saison estivale (<i>jusqu'à mille trois cents visiteurs uniques par jour + 50 % par rapport à 2019</i>). Au 1er septembre, nous constatons une chute de la fréquentation (<i>500 visiteurs uniques par jour</i>) pour un retour progressif à un niveau stable à partir de la fin septembre (<i>environ trois cents à quatre cents visiteurs par jour</i>). Un pic de fréquentation a été observé mardi 24 et mercredi 25 novembre 2020 (<i>respectivement 484 et 681 visiteurs uniques par jour</i>).</p> <p>En moyenne, un visiteur reviendra 1,21 fois sur le site (1,26 en 2019 soit - 0,40 %). Pour chacune de ses sessions, il ouvrira en moyenne 2,20 pages (<i>2,36 en 2019 soit - 0,7%</i>).</p> <p>La durée moyenne de sessions est de 1 minute 50 (<i>2 minutes 07 en 2019 soit - 15 %</i>). On note une augmentation de 25 % du nombre de visiteurs uniques et de 40 % du nombre de sessions. Par contre ils restent un peu moins longtemps (- 15 %). La rubrique « <i>Actualités</i> » est alimentée plusieurs fois par semaine : présentation des protocoles de suivi d'espèces au fil des saisons, événements naturels (<i>naissances, comportement faunistique, ...</i>), descriptifs d'espèces, programme animations dans les vallées, signature de convention de partenariat, activités du parc national, ...</p> |

#### 4 – Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs

| Activités  | Description | Evaluation 2020  |
|--|-------------|--|
| <p>4-4.</p> <p>Outils de communication de l'EPPN</p> |             | <p>Les appels d'offres sont mis en ligne à la rubrique « <i>marché public</i> » dès le début de chaque consultation. La rubrique « <i>médiathèque</i> » est également très régulièrement fournie : journal Empreintes, dépliants, ... Le recueil des actes administratifs est positionné au sein de cette rubrique.</p> <p>La page Facebook du Parc national fait la part belle à la présentation des missions des agents de l'établissement en relatant des actions précises commentées et illustrées de photos. Certains jours, les paysages invitent les followers à l'évasion. La page suscite questions et réactions. Le parc national y répond systématiquement. La page Facebook permet également une exploitation optimisée de la photothèque de l'établissement. La page est également alimentée grâce à des vidéos réalisées par le Parc national. L'année 2020 s'est achevée sur un nombre de 31 000 « <i>Amis</i> » et environ 33 000 personnes abonnées à la page.</p> <p>La chaîne YouTube permet de mettre en ligne les vidéos réalisées par les agents du Parc national sur les réseaux sociaux. Elle est alimentée très régulièrement sur la thématique de la faune, un peu moins sur les thématiques de la flore, des missions de développement durable de l'établissement, des paysages...</p> <p>Le Parc national entretient des relations très régulières avec la presse locale et régionale. Il cherche à mettre en valeur le travail qu'il réalise au quotidien sur le territoire seul ou avec des partenaires. Il propose à la presse des sujets afin de mettre en lumière ses missions : présentation du travail quotidien de ses agents, ses études, ses suivis, ses partenariats avec les acteurs du territoire et son travail. Une large communication est également menée sur les animations et sur la marque « <i>Esprit parc national</i> ». Pour ce faire, des communiqués de presse sont adressés à l'ensemble des médias en contact mais également des invitations presse convient des supports ciblés, pour traiter certaines thématiques en particulier.</p> <p>Il y a eu trente-et-un communiqués de presse en 2020 (<i>contre quarante-deux en 2019</i>). Il y a eu six cent une retombées presse avec une part non négligeable sur des articles relatifs à la destination Parc national des Pyrénées.</p> <p>Cinq cent six articles sont parus sur le Parc national des Pyrénées.</p> |

#### 4 – Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs

| Activités   | Description  | Evaluation 2020   |
|---|--|---|
| <p>4-4.</p> <p><i>Outils de communication de l'EPPN</i></p> | <p>► L'enjeu de la période 2019 - 2023 sera de produire une stratégie de communication articulée avec la stratégie du réseau des parcs nationaux et de l'Office français de la biodiversité. Il s'agit de rationaliser les outils de communication de l'établissement. Des plans de communication annuels permettront une déclinaison opérationnelle de cette stratégie.</p> <p>L'enjeu de la communication interne est également prégnant. Il est prévu de développer un intranet pour les agents du Parc, afin de mieux organiser et faire circuler l'information interne.</p> | <p>► Le Parc national a lancé, le 15 septembre 2020 la définition de sa stratégie de communication avec l'aide d'une agence. Le prestataire a comme objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- proposer une rationalisation des méthodes et des outils de communication existants, dans un souci d'efficacité et d'efficience au regard des objectifs de communication du Parc national, des cibles, des moyens humains et financiers qui seront considérés comme constants,</li> <li>- proposer de l'innovation avec de nouvelles méthodes de communication et de sensibilisation (<i>mobilisation citoyenne,...</i>) et de nouveaux outils,</li> <li>- apporter de la cohérence et de la complémentarité entre la communication externe et la communication interne.</li> </ul> |
| <p><i>FOCUS SPECIFIQUE</i></p>                              | <p>► Le Parc national des Pyrénées s'est engagé dans un programme intitulé « tourisme et nuit » et financé par des fonds LEADER. En coopération avec le Parc national des Cévennes et le Parc naturel régional des Causses du Quercy, le projet vise à mettre en valeur les patrimoines nocturnes des trois territoires. En 2020, les parcs ont lancé l'élaboration d'un livret de valorisation et de sensibilisation à destination des habitants et des visiteurs.</p>  |   |

#### 4 – Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs

##### Indicateurs

| Indicateurs 4  | Cible 2019 | Résultats 2019 | Cible 2020   | Résultats 2020   |
|--|------------|----------------|--------------|--|
| <b>4-1a</b> : nombre de scolaires ayant bénéficié des actions du parc ( <i>dont scolaires résidents hors périmètre du parc</i> ) | 2 000      | 3 093          | stable       | 1 461  |
| <b>4-2a</b> : nombre de visiteurs par an (1)   | 437 000    | 435 000        |              | 505 000<br>+ 15 à 20 % sur la période<br>Augmentation due principalement à la restriction des déplacements des Français à l'étrangers et à une augmentation des clientèles excursionnistes suite à un long confinement |
| <b>4-3a</b> : kilométrage de sentier entretenu (2) ( <i>pas nécessairement par le parc</i> )                                     | 50         | 57             | 55           | 75   |
| <b>4-4a</b> : nombre de visites du site web du parc  | 90 000     | 150 294        | Augmentation | 173 624  |

(1) le nombre de visiteurs est renseigné annuellement sur la base de la somme des données de fréquentation pendant la période allant du 15 juin au 15 septembre de quatre sites payants (*Gavarrie Village, Pont d'Espagne, Héas et Orédon*). Le nombre de visiteurs est calculé à partir du nombre de véhicule comptabilisés à l'entrée du site payant multiplié par le coefficient 2,7 (*ce coefficient correspond au nombre moyen de visiteurs par véhicule*).

(2) le kilométrage de sentier entretenu est basé sur le nombre de sentiers gérés par le parc national (*97 sentiers pour 465 kms*). Il est calculé à partir du nombre de tronçons (*166 tronçons*) faisant l'objet de travaux d'entretien (*plateforme ou ouvrage*) multiplié par le linéaire moyen d'un tronçon qui est de 2,8 kms.

## 5 - Piloter la politique des parcs nationaux

| Activité  | Actions, activités programmées dans le cadre du COP 2019-2023  | Evaluation 2020   |
|---|--|---|
| <p style="text-align: center;"><i>5-1.</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Animation et évaluation de la charte</i></p> | <p>Sur la période 2019 - 2023, seront mis en œuvre deux documents de planification territoriale opérationnelle, le plan d'actions de la charte et le plan d'actions « <i>connaissance</i> », qui constituent l'offre de service du Parc national des Pyrénées à son territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Il sera impératif pour le Parc national de mieux valoriser son action pour démontrer ses plus-value et légitimité territoriales. La mise en avant auprès des partenaires de l'établissement, des capacités d'expertise et d'ingénierie technique, réglementaire et financière de ses agents, constituera un levier d'action pertinent.</li> <li>▶ Le développement des partenariats, sera indispensable. Il sera un levier, démultipliant l'appropriation des enjeux du Parc national auprès des acteurs du territoire. De nouvelles conventions d'application de la charte et des contrats de partenariat seront signés en déclinaison opérationnelle de ces plans d'actions (<i>action 28 du plan d'action de la charte : démultiplier l'appropriation des enjeux du Parc national des Pyrénées auprès des partenaires et des générations futures / développer des partenariats et des contractualisations</i>).</li> </ul> | <p>L'année 2020 a constitué la seconde année de mise en œuvre du second plan d'actions de la charte qui s'appliquera sur la période 2019 - 2023.</p> <p>Le plan d'actions est l'outil qui permet la déclinaison territoriale des objectifs et des orientations tels qu'ils ont été fixés dans la charte du territoire. Il contribue à sa mise en œuvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Au 31 décembre 2020, douze conventions ou contrats de partenariats sont actifs et participent à la mise en œuvre de la charte du territoire.</li> </ul> <p>Vingt-trois rencontres avec des collectivités territoriales se sont tenues en 2020 et sept conventions d'application de la charte ont été signées avec des collectivités territoriales. Ce travail de contractualisation se poursuivra et se termine en 2021.</p> |

| Activités  | Description  | Evaluation 2020  |
|--|--|--|
| <p>5-1.</p> <p><i>Animation et évaluation de la charte</i></p>   | <p>Ces conventions et contrats définiront, jusqu'au 31 décembre 2023, les actions ou les projets que les collectivités et les partenaires mèneront avec le Parc national des Pyrénées.</p> <p>L'importance stratégique de passer des conventions d'application avec les communautés de communes est à souligner, en lien avec l'élargissement récent de leurs compétences.</p> <p>► Un dispositif approprié d'évaluation de ces plans d'actions sera également mis en œuvre, à la fois pour conforter, adapter ou réorienter les actions, mais également pour renforcer la lisibilité des actions auprès des habitants et des acteurs locaux. Dans ce cadre, l'établissement envisage d'améliorer l'évaluation de son efficience en évaluant notamment les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs et les orientations.</p> | <p>► 2020 a permis de travailler à la construction du dispositif d'évaluation du second plan d'actions qui sera finalisé en 2021 avec notamment l'appui d'un stagiaire.</p> <p>En 2020, un accompagnement par un bureau d'études, mandaté par l'Office français de la Biodiversité, a permis d'asseoir les méthodes d'élaboration de phases de bilan, d'évaluation et d'observation du territoire. Ce travail engage les premières réflexions de l'élaboration de la l'évaluation finale de la charte à l'horizon 2027.</p> <p>L'établissement public n'a pas travaillé à l'alimentation du logiciel de suivi et d'évaluation EVA en 2020.</p> |
| <p>5-2.</p> <p><i>Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines</i></p> | <p>► Au titre des politiques régionales : L'enjeu sera de renforcer la visibilité territoriale du Parc national des Pyrénées, notamment en lien avec les évolutions des modalités d'organisation et de financement des politiques nationales et territoriales de l'eau, de la biodiversité et du développement durable (<i>lois MAPTAM, loi NOTRe</i>) auprès des conseils régionaux.</p>  | <p>► Le Parc national a participé à l'élaboration des stratégies régionales pour la biodiversité des régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine. A ce stade la réflexion a principalement porté sur le diagnostic et les enjeux relatifs à la biodiversité. Il est membre du comité technique et scientifique de la stratégie de la région Nouvelle Aquitaine. Celui-ci a démarré une réflexion sur le choix des indicateurs à mettre en œuvre dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la stratégie pour la biodiversité.</p>   |

| Activités  | Description  | Evaluation 2020   |
|--|--|---|
| <p>5-2.</p> <p><i>Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines</i></p> | <p>La valorisation du Parc national des Pyrénées comme opérateur territorial des politiques régionales auprès des régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine mérite d'être amplifiée, notamment en lien avec leur rôle de nouveaux chefs de file des politiques de biodiversité, la mise en place de parlements régionaux de la montagne ou d'objectifs de régions à « <i>énergie positive</i> » ; parallèlement, l'enjeu de démultiplication des aides apportées sur le territoire du Parc reste subordonnée à l'intégration par ces nouvelles autorités de gestion, de l'établissement et de ses enjeux au sein du prochain contrat de plan Etat – Région et des programmes opérationnels européens à venir.</p> <p>Le positionnement du Parc national dans les Agences Régionales pour la Biodiversité (ARB) pourrait constituer une opportunité concourant à ces objectifs.</p> <p>L'évaluation annuelle du présent contrat d'objectif et de performance sera l'occasion de dresser un bilan des actions financées par le Parc national des Pyrénées au titre du contrat de plan Etat - régions (<i>convention interrégionale de massif Pyrénées</i>). Cette politique d'intervention affiche une forte dispersion sur des opérations à faible impact et ces dépenses d'intervention impactent la trésorerie sans visibilité calendaire réelle.</p> | <p>Le Parc a contribué à la réflexion sur la charte de fonctionnement de la gestion des données de l'observatoire régional de la biodiversité de de l'Occitanie. Il a également participé au forum des acteurs de la biodiversité de la région Occitanie qui a réuni près de deux cents participants.</p> <p>En 2020, le Parc national des Pyrénées, sur fonds propres, dans le cadre de la convention contrat de plan Etat – régions (<i>convention interrégionale de massif Pyrénées</i>) a programmé 257 773,52 € répartis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur le département des Hautes-Pyrénées vingt-six projets ont été accompagnés (221 575,27 €),</li> <li>- sur le département des Pyrénées-Atlantiques onze projets ont été accompagnés (36 198,25 €).</li> </ul> <p>2020, marque aussi la fin du contrat de plan Etat – régions (2015 - 2020).</p> <p>Les six années de programmation ont permis d'accompagner financièrement 305 projets sur le territoire du Parc national des Pyrénées, pour 2 079 797,22 € investis, sur fonds propre de l'établissement.</p> <p>Ces aides financières ont soutenu des projets réalisés par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des collectivités pour 1 470 802,42 € et 154 projets,</li> <li>- des associations et autres porteurs de projets (<i>chambre d'agriculture, GDON, fédérations de pêche, etc.</i>) pour 608 994,80 € et 150 projets.</li> <li>- 78 % du territoire du Parc national des Pyrénées sont concernés par une subvention pour une répartition entre les deux départements de :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• 692 598,97 € en Hautes-Pyrénées pour 37 communes (<i>territoire administratif</i>) et 220 projets,</li> <li>• 387 198,25 € en Pyrénées-Atlantiques pour 13 communes (<i>territoire administratif</i>) et 85 projets</li> </ul> </li> </ul> |

| Activités  | Description  | Evaluation 2020  |
|--|--|--|
| <p>5-2.</p> <p><i>Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines</i></p> | <p>Les règlements d'intervention nécessiteront d'être adaptés aux réalités budgétaires sur la période du prochain contrat d'objectif et de performance.</p> <p>► Au titre des politiques nationales :<br/>Le Parc national des Pyrénées a également des missions d'appui aux politiques nationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gestion de deux réserves naturelles nationales : la Réserve naturelle nationale du Néouvielle (2 313 hectares) en vallée d'Aure – Hautes-Pyrénées - et la Réserve naturelle nationale des vautours fauves d'Ossau – Pyrénées-Atlantiques (83 hectares).</li> </ul> <p>En tant que gestionnaire de ces réserves, le Parc national élabore les plans de gestion, les met en œuvre, les évalue à l'issue de leur période de mise en œuvre pour réorienter les prochains plans de gestion.</p> | <p>Cet investissement financier vient compléter le travail d'expertise et de conseil que l'établissement public apporte à chaque porteur de projet et dont les actions s'inscrivent dans la mise œuvre de la charte. Les projets financés sont réalisés en tout ou partie sur le territoire administratif des communes adhérentes à la charte ainsi que dans le cœur de Parc national des Pyrénées. Cet accompagnement financier est un effet levier pour le territoire et contribue aux objectifs fixés par ses acteurs lors de l'élaboration de la charte au travers de cinq axes stratégiques qui donne un cadre à ce dispositif d'aides financières. L'aide financière apportée aux collectivités locales s'inscrit également dans la politique contractuelle de l'établissement avec qui des conventions d'application de la charte sont signées pour une période de cinq ans. La signature de ces conventions d'application de la charte est un critère de conditionnalité des aides pour ces porteurs de projet visant ainsi à accompagner des projets innovants, de qualité pour que le Parc national des Pyrénées soit un territoire d'excellence environnementale à forte notoriété.</p> |

| Activités  | Description   | Evaluation 2020   |
|--|---|---|
| <p>5-2.</p> <p><i>Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines</i></p> | <p>Concernant la Réserve naturelle nationale du Néouvielle, le plan de gestion s'est achevé au 31 décembre 2017. Il convient donc d'évaluer les actions réalisées entre 2013 et 2017 pour définir un nouveau plan de gestion. Cette évaluation sera conduite en 2019, de telle sorte que le prochain plan d'action puisse s'appliquer sur la période 2020-2029. Ce document devra veiller à éclaircir les compétences du gestionnaire et de la collectivité, notamment sur les problématiques d'accueil des visiteurs.</p> <p>Concernant la Réserve naturelle nationale d'Ossau, le plan de gestion qui s'applique actuellement prendra fin en 2022. Il est proposé que l'évaluation du plan de gestion intervienne en 2022, pour mise en œuvre d'un prochain plan de gestion sur la période 2023 - 2032.</p> | <p>Concernant le Réserve naturelle nationale du Néouvielle, l'année 2020 a été consacrée aux phases de la révision du plan de gestion, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- consultation du Conseil Scientifique de la Réserve (2 mars 2020),</li> <li>- comité consultatif de gestion (30 septembre 2020),</li> <li>- présentation du nouveau plan de gestion au conseil scientifique régional du patrimoine naturel (9 décembre 2020).</li> </ul> <p>Ces diverses réunions ont permis d'affiner le projet de plan de gestion de la Réserve naturelle nationale du Néouvielle, qui devrait être validé courant 2021 et porter sur la période 2021-2030.</p> <p>Le Syndicat intercommunal à vocation unique Aure-Néouvielle, structure intercommunale à vocation touristique de la Réserve Naturelle Nationale du Néouvielle, a élaboré courant 2020 divers projets, notamment la création d'un sentier de tour du lac d'Ordéon, partiellement en réserve. Le Parc national des Pyrénées a accompagné le porteur de projet tout au long de l'élaboration du projet, afin d'intégrer les enjeux naturalistes et paysagers en amont.</p> <p>Au vu de la situation atypique de 2020, un effort important a été apporté par le Parc national des Pyrénées sur la présence d'agents sur la Réserve, notamment au cours des mois de juin à octobre, afin d'accueillir les très nombreux visiteurs. Ainsi, cent trente jours agents ont été dédiés à la surveillance de la réserve en 2020. A ces chiffres, il convient d'ajouter la présence continue de deux hôtesses d'accueil touristiques pendant les mois de juillet et août. Cette présence humaine a permis de procéder à six cent soixante rappels de la réglementation spécifique de la Réserve naturelle nationale du Néouvielle , ainsi que vingt-six procédures judiciaires, toute relevant d'amendes forfaitaires.</p> <p>Le comité consultatif de la Réserve naturelle nationale d'Ossau s'est tenu le 08 janvier 2020. Le rendu de l'activité des années 2018 et 2019 et l'actualité de la réserve ont été présentés.</p> <p>Une rencontre a été organisée avec la nouvelle équipe municipale d'Aste-Béon à la Falaise aux vautours pour une première prise de contact, envisager les collaborations futures et présenter les actualités de la Réserve naturelle nationale d'Ossau.</p> |

| Activités  | Description   | Evaluation 2020   |
|--|---|---|
| <p>5-2.</p> <p><i>Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines</i></p> | <p>En tant que gestionnaire, le Parc national anime également la gouvernance des réserves, aux côtés des sous-préfectures territorialement compétentes. Un comité de gestion annuel sera organisé pour chacune des réserves sur la période 2019 - 2023.</p> <p>Les activités de police, de suivi et de gestion relatives aux réserves nationales sont intégrées dans les domaines d'activité précédents. Il est important de noter que certaines actions du plan de gestion sont subordonnées à l'obtention de dotations pour conduire des investissements. L'activité des agents du Parc national des Pyrénées sur ces réserves nationales sera adaptée aux moyens disponibles pour la mise en œuvre des plans de gestion correspondants.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gestion des dégâts de grands prédateurs</li> </ul> <p>Conformément au décret n° 2009-406 du 15 avril 2009, les indemnités dues à raison des dommages causés aux troupeaux par les ours dans les communes du parc sont réglées par l'établissement, après avis de la Commission d'Indemnisation des Dégâts d'Ours (CIDO), émanation du bureau dont la composition est fixée par le conseil d'administration du Parc national des Pyrénées.</p> | <p>Le Parc national des Pyrénées sera désormais invité à la commission locale d'écobuage par le groupement pastoral d'Aste-Béon pour plus de concertation afin d'éviter les épisodes d'incendie dans la réserve comme enregistrés en 2019.</p> <p>Le Parc national a contribué aux objectifs de connaissance de la Réserve naturelle nationale d'Ossau à travers la réalisation du suivi annuel de la reproduction de la colonie de Vautour fauve (<i>cent treize couples nicheurs, cinquante jeunes à l'envol</i>) et du Vautour percnoptère (<i>échec en période d'élevage du jeune</i>). Le Parc national des Pyrénées a œuvré pour des programmes de recherche pilotés par le laboratoire CEFE du Centre national de la recherche scientifique et le muséum national d'histoire naturelle (<i>suivi télémétrique des déplacements du percnoptère équipé d'une balise GPS, baguage de seize jeunes vautours fauve, récolte de plumes de Vautour fauve au nid pour mesurer le niveau d'hormones de stress en cette année de confinement en période d'élevage des jeunes</i>).</p> <p>Malgré douze jours de surveillance, aucune infraction n'a été relevée en 2020 sur la Réserve naturelle nationale d'Ossau. Le balisage des limites a été poursuivi. Au total, soixante-dix jours-agents ont été consacrés à la gestion de la Réserve naturelle nationale d'Ossau en 2020 par le Parc national des Pyrénées.</p> |

| Activités  | Description   | Evaluation 2020   |
|--|---|---|
| <p>5-2.</p> <p><i>Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines</i></p> | <p>Sur son territoire, le Parc national est en charge de la réalisation des constats des dommages sur troupeaux. Il en sera rendu compte annuellement. Le renforcement de la population de plantigrades en Béarn est susceptible de se traduire par un regain d'activité, tant dans les suivis de l'espèce que dans la gestion des dommages potentiels. Les modalités de mise en œuvre des constats correspondants mériteront d'être précisées, ces derniers intervenant au détriment d'autres missions « <i>cœur de métier</i> », et dans la période de plus forte charge des agents sur les domaines d'activité liés à la connaissance et à la gestion.</p> <p>En lien avec la détection d'un loup hybride en Ossau pendant l'été 2018, il sera pertinent que les agents de terrain soient formés à la recherche d'indices propres à cette espèce.</p> <p>La gouvernance dédiée à l'indemnisation des grands prédateurs nécessitera dans ce contexte une réflexion plus large sur son devenir, en lien avec les services de l'Etat compétents.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contribution de l'établissement au plan biodiversité</li> </ul> | <p>En 2020, l'évolution des textes réglementaires a rendu le Parc national compétent pour l'indemnisation de l'ensemble des dommages de prédateurs sauvages, ours et loup. Le Parc national des Pyrénées a réalisé cinquante constats en 2020 correspondants à cinquante dossiers de dommages, pour une moyenne trente-sept dossiers par an sur les dix dernières années.</p> <p>Parmi ceux-ci, dix-sept dossiers ont fait l'objet d'une indemnisation immédiate (<i>neuf au titre de l'ours, huit au titre du loup</i>), quinze dossiers ont été classés indéterminés, et parmi ces derniers onze ont été indemnisés suite à leur examen par la commission d'indemnisation (<i>neuf au titre de l'ours, deux au titre du loup</i>).</p> <p>Aucun recours n'a été déposé en 2020 contre les décisions d'indemniser ou non les dossiers.</p> <p>Le montant total des indemnisations au titre des grands prédateurs s'élève à 37 897,48 € pour l'année 2020. Cette somme est répartie en 18 636,92 € pour les indemnisations au titre de l'ours et 19 260,56 € pour les indemnisations au titre du loup. Tous les dossiers indemnisés au titre de l'ours ont donné lieu à une prime de dérangement, dispositif qui s'est arrêté au 31 décembre 2020.</p> <p>Le nombre de constats a diminué sensiblement par rapport à 2019 ainsi que le nombre de victimes (<i>pas de dérochement en 2020</i>). Les demandes de constats sur bétail lourd (<i>bovins et équins</i>) sont toujours assez élevées. Le loup dispersant dans les Pyrénées-Atlantiques identifié en 2018 était toujours présent sur le piémont et la basse montagne de la vallée d'Ossau. Il y a une forte suspicion autour de son passage en Val d'Azun (<i>Hautes-Pyrénées</i>) à partir du mois de mai 2020. Le Parc national des Pyrénées a participé à l'accompagnement des éleveurs face à cette difficulté.</p> <p>Le Parc national des Pyrénées s'est porté pilote d'un projet de coopération relatif à la réduction de la pollution lumineuse entre l'Office français de la biodiversité et les parcs nationaux sur la préservation de la biodiversité nocturne par la lutte contre la pollution lumineuse, en travaillant avec les collectivités.</p> |

| Activités  | Description | Evaluation 2020  |
|--|-------------|--|
| <p>5-2.</p> <p><i>Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines</i></p> |             | <p>Le projet de coopération vise à expérimenter une méthodologie commune comprenant la réalisation d'une étude environnementale de l'éclairage (<i>diagnostic technique et schéma directeur</i>) assorti de préconisations permettant de réduire les consommations d'énergie, la pollution lumineuse et l'impact sur la biodiversité.</p> <p>Le Parc national des Pyrénées porte un marché commun sur l'étude qui se déploiera sur cinq parcs nationaux : Parc national du Mercantour, Parc national des Cévennes, Parc national de Port-Cros, Parc national de la Réunion.</p> <p>L'Office français de la biodiversité apporte son expertise pour le suivi de cette action, son appui pour l'animation et l'analyse inter-parcs nationaux et pour la diffusion (<i>sous forme de journée d'échange valorisant les résultats par exemple</i>). Le coût total du projet est de 113 900,00 € et l'ensemble de la mission se compose de trois phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase n°1 : Elaboration d'une méthodologie commune et réalisation de diagnostics territoriaux de la pollution lumineuse et de son impact sur la biodiversité.</li> <li>- Phase n°2 : <ul style="list-style-type: none"> <li><u>Tranche ferme</u> : Elaboration d'une méthodologie commune et réalisation de trois diagnostics communaux de pollution lumineuse et de son impact sur la biodiversité (<i>avec un plafond de mille points lumineux</i>),</li> <li><u>Tranche optionnelle</u> : Réalisation de diagnostics de pollution lumineuse et de son impact sur la biodiversité sur des communes supplémentaires (<i>chiffre par tranche de nombre de points lumineux à préciser</i>),</li> </ul> </li> <li>- Phase n°3 : Accompagnement des parcs nationaux dans la sensibilisation et la conception d'outils ou de mise en place de stratégie de sensibilisation à la pollution lumineuse intégrant les impacts sur la biodiversité.</li> </ul> <p>L'étude a démarré en 2020. La phase 1 sera finalisée début 2021. Deux comités techniques ont été organisés. Une tranche conditionnelle a été validée par les partenaires et l'Office français de la biodiversité pour un montant de 15 000,00 €.</p> |

| Activités  | Description  | Evaluation 2020  |
|--|--|--|
| <p style="text-align: center;">5-3.</p> <p style="text-align: center;"><i>Contribution aux politiques européennes et internationales</i></p> | <p>Le Parc national a été amené à revoir à la baisse l'implication qui fut la sienne à l'international, qui se trouvera uniquement centrée sur la période 2019 - 2023 sur les enjeux transfrontaliers de son territoire d'actions (<i>lien avec l'Espagne sur le renforcement des populations de bouquetins, montage de dossier sur fonds INTERREG sur des enjeux de connaissance et de gestion...</i>).</p> <p>Les liens de coopérations avec le Parc national d'Ordesa feront l'objet d'une contractualisation et d'une gouvernance de suivi appropriée.</p> <p>Participation à la gestion du bien UNESCO Pyrénées Mont Perdu, cirques et canyons</p> <p>Le site "Pyrénées Mont Perdu, cirques et canyons" a été inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco en 1997 au double titre de patrimoine paysager et culturel. Le Parc national des Pyrénées jouera sur la période du présent contrat, un rôle prégnant, à la fois dans le dispositif transfrontalier de gouvernance, dans le plan de gestion du bien qui sera mis en œuvre sur la partie française des cirques de Gavarnie, Estaubé, Troumouse et Barroude et dans les rapportages qui seront réalisés auprès de l'UNESCO pour suivre l'intégrité du Bien classé (<i>par exemple le suivi d'impacts du festival de théâtre de Gavarnie</i>).</p> | <p>2020 n'a pas permis la relance d'une gouvernance politique compte de la fermeture des frontières de part et d'autre des Pyrénées.</p> <p>La mise en œuvre du plan de gestion du bien transfrontalier Pyrénées Mont-Perdu s'appuie sur le programme POCTEFA Pyrénées Mont Perdu Patrimoine Mondial II (<i>PMPPM2</i>). Les actions ont été réparties entre les différents partenaires français et espagnols. Le Parc national des Pyrénées s'est ainsi investi dans plusieurs axes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la gestion du projet,</li> <li>- les activités de communication,</li> <li>- la compilation et la valorisation des connaissances sur les patrimoines du site Pyrénées-Mont-Perdu,</li> <li>- la création d'une offre touristique transfrontalière de découverte des patrimoines du site Pyrénées Mont-Perdu,</li> <li>- le partage de la valeur universelle exceptionnelle du Site Patrimoine Mondial.</li> </ul> <p>A ce titre, au cours de l'année 2020, le Parc national des Pyrénées a participé à plusieurs comités techniques en visio-conférences. Le Parc national a suivi la mise en œuvre et la finalisation de plusieurs actions portées par d'autres partenaires et a poursuivi les actions qu'il s'était engagé à réaliser dans le cadre du POCTEFA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'élaboration du plan paysage Pyrénées-Mont Perdu sur le versant français du Bien s'est poursuivi (<i>phases 2 et 3</i>),</li> <li>- l'acquisition d'un appareil photo permettant la mise en œuvre et le suivi de l'observatoire photographique des paysages a été faite,</li> <li>- le plan pour la redynamisation de l'activité agricole et pastorale sur le versant français du bien Pyrénées-Mont Perdu (<i>plan agricole et pastoral</i>) a été finalisé,</li> <li>- l'aménagement du sentier transfrontalier du Port de la Canau et de sa signalétique se sont poursuivis.</li> </ul> <p>Le festival de théâtre de Gavarnie n'ayant pas eu lieu, conformément aux mesures de lutte contre la pandémie, aucun suivi d'impact n'a été réalisé sur le site en 2020.</p> |

| Activités  | Description   | Evaluation 2020   |
|--|---|---|
| <p style="text-align: center;"><b>5-4.</b></p> <p style="text-align: center;"><i>Mise en oeuvre de la convention de rattachement à l'AFB</i></p> | <p>Le directeur et la directrice adjointe pilotent avec l'Office français de la biodiversité des groupes de travail en inter parcs nationaux (<i>groupes de travail forêt-eau, systèmes d'information</i>) et participent ainsi aux enjeux du rattachement.</p> <p>Parmi les actions et objectifs listés dans les annexes 1 et 2 de la convention de rattachement, le Parc national des Pyrénées sera particulièrement impliqué dans les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ déploiement des outils produits dans le cadre de la convergence des systèmes d'information (<i>Géonature II...</i>),</li> <li>▪ déploiement des outils dédiés aux missions de police (<i>OSCEAN, PATBiodiv</i>),</li> <li>▪ déploiement de la stratégie inter parc de veille sanitaire,</li> <li>▪ mise en place d'un hébergement mutualisé des applications du Parc national des Pyrénées,</li> <li>▪ rédaction de nouveaux règlements d'usage dans le cadre de la marque Esprit parc national (<i>refuges, savoir-faire intéressant en premier lieu le territoire du Parc national des Pyrénées</i>),</li> <li>▪ mise en place d'un service facturier (<i>engagement du Parc national des Pyrénées en 2020</i>),</li> </ul> | <p>Monsieur le Directeur et Madame la directrice adjointe ont animé avec l'Office français de la biodiversité les groupes de travail en inter parcs nationaux (<i>groupes de travail forêt-eau, systèmes d'information</i>).</p> <p>Monsieur le Secrétaire général a participé à plusieurs groupes de travail dans le cadre de la préparation de la future convention de rattachement des parcs nationaux à l'Office français de la biodiversité.</p> <p>Parmi les actions et objectifs de la convention de rattachement, le Parc national des Pyrénées a notamment mis en œuvre les actions suivantes pour l'année 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- déploiement de la stratégie inter parc de veille sanitaire,</li> <li>- mise en place d'un service facturier (engagement du Parc national des Pyrénées en 2020 – début des opérations au 1er janvier 2020),</li> <li>- participation à l'ensemble des groupes de travail thématiques - de nombreux agents sont impliqués dans les productions des groupes de travail.</li> </ul> |

## 5 – Piloter la politique de parcs nationaux

| Activités  | Description   | Evaluation 2020   |
|--|---|---|
| <p>5-4.</p> <p><i>Mise en oeuvre de la convention de rattachement à l'AFB</i></p>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ gestion du marché groupé relatif à l'habillement des parcs nationaux (<i>mission qui ne pourra pas être poursuivie en cas de départ de l'actuel secrétaire général du Parc national des Pyrénées</i>),</li> <li>▪ analyse de l'opportunité et de la faisabilité d'intégrer des réseaux sentinelles,</li> <li>▪ participation aux groupes de travail thématiques : de nombreux agents sont impliqués dans les productions des groupes de travail ; toutefois la charge de travail et les résultats à atteindre mériteront d'être plus explicitement portés dans les feuilles de route des agents et dans les objectifs fixés dans les entretiens professionnels.</li> </ul> |   |
| <p>5-5.</p> <p><i>Mise en oeuvre d'actions au service de l'Inter-Parcs (dans tous les domaines du COP)</i></p> | <p>Le directeur et la directrice adjointe participent aux collèges des directeurs mensuels du réseau des parcs nationaux.</p> <p>En lien avec son expérience, le secrétaire général appuie au fil de l'eau ses homologues pour la mise en œuvre de leurs missions. Il contribue à l'animation du groupe de travail des secrétaires généraux.</p> <p>Compte tenu de la situation géographique isolée du Parc national des Pyrénées, il n'est pas envisagé de mutualisation de missions au titre de l'inter parcs nationaux.</p>  | <p>Le directeur et la directrice adjointe participent aux collèges des directeurs mensuels du réseau des parcs nationaux (<i>ad minima une fois par mois</i>).</p> <p>Le secrétariat général est fortement engagé dans l'animation des réseaux inter parcs nationaux consacrés à l'administration générale et aux fonctions supports. Le Parc national des Pyrénées assume également la représentation des parcs au sein du groupement d'achat consacré aux vêtements et équipements professionnels du ministère en charge de l'écologie.</p> <p>Le Parc national des Pyrénées participe à l'ensemble des démarches en vue de la mise en œuvre de chantiers de mutualisation. Il a pris une large part dans les travaux de préparation de la convention de rattachement, notamment dans le domaine de l'administration générale, entre les parcs nationaux et l'Office français de la biodiversité.</p> |

Indicateurs

| Indicateurs 5  | Cible 2019 | Résultats 2019  | Cible 2020   | Résultats 2020  |
|--|------------|---|--|---|
| <b>5-1</b> : % d'actions mises en œuvre dans les conventions d'application de la charte  | 5          | 0   | 20   | Indicateur incalculable   |
| <b>5-2 et 5-3</b> : moyens dédiés par le Parc national des Pyrénées pour les contributions aux politiques régionales et nationales ( <i>H/j dédiés annuels</i> ) = ARB + concertation avec CR + CIMP + RN + gestion dommages prédateurs + UNESCO | 442        | 911<br>Cimp : 120<br>RNNN : 30<br>RNNO : 10<br>ARB : 4<br>Grands prédateurs : 687<br>Unesco : 60                    | Augmentation en lien avec la réintroduction de 2 ourses et l'arrivée du loup | Cimp : 96<br>RNNN : 30<br>RNNO : 70<br>ARB : 10<br>Grands prédateurs : 240<br>Unesco : 26 |
| <b>5-5</b> : nombre de protocoles inter-parcs mis en œuvre   | 1          | 5<br>soit 2 Initiatives PNx (Isard/chamois, STOM)<br>+ 3 plus larges que PNx (lacs altitudes, gypaète, percnoptère) | 2  | 6   |

## 6 – Gérer l'établissement public

| Activité  | Actions, activités programmées dans le cadre du COP 2019-2023  | Evaluation 2020   |
|---|--|---|
| <p style="text-align: center;"><b>6-1.</b></p> <p style="text-align: center;"><i>Management général</i></p> | <p>Le Parc national des Pyrénées a engagé des réorganisations touchant les diverses équipes et services de l'établissement.</p> <p>Le second schéma de réorganisation, validé par le conseil d'administration le 3 mars 2015, a été mis en œuvre sur la période 2015 - 2017. Toutefois, il était sous tendu par une hypothèse de baisse des effectifs, qui a été plus forte que prévue.</p> <p>Une forte inquiétude des agents concernant l'avenir de l'établissement et ses capacités à agir demain avec le territoire s'est exprimée dans les instances de dialogue social.</p> <p>Une évaluation de ce second schéma de réorganisation en a été réalisée courant 2018 afin de pouvoir dresser un bilan des mesures mises en place. Il en ressort la nécessité de conduire, sur la période du prochain contrat d'objectif et de performance, un projet établissement afin de mieux partager les valeurs qui rassemblent les agents du Parc national des Pyrénées et les priorités de l'établissement, en adaptant de manière réaliste l'activité à la capacité de faire des agents en place.</p> | <p>Après plus de trente réunions de travail et de concertation interne, le projet d'établissement a été validé par le conseil d'administration le 26 novembre 2019 après avis du comité technique réuni les 21 octobre et 18 novembre 2019. A l'issue de l'adoption du projet, un processus de pré positionnement des agents sur le nouvel organigramme a été mis en œuvre (<i>bourse aux postes</i>) conformément à une méthodologie discutée avec les représentants du personnel.</p> <p>L'année 2020 a été la première année de mise en œuvre effective du projet d'établissement dans un contexte complexifié par la pandémie Covid-19.</p> <p>Un organigramme et un « <i>qui fait quoi</i> » ont été édités afin de faciliter la bonne compréhension des évolutions organisationnelles. Ces documents ont été diffusés en interne et ont été explicités en externe, notamment auprès des instances de gouvernance de l'établissement.</p> <p>2020 a été marquée par un management d'accompagnement à l'écoute des craintes des équipes, afin de favoriser une adaptation aux nouveaux postes, à l'adaptation des plans de charge aux priorités validées en lien avec les baisses d'effectifs (<i>redimensionnement de certains protocoles de suivi...</i>). Il s'agissait de permettre aux équipes de retrouver un équilibre et un mieux-être au travail dans une ambiance plus sereine.</p> |

| Activités                                    | Description  | Evaluation 2020  |
|--|--|--|
| <p>6-1.</p> <p><i>Management général</i></p> | <p>Ce projet sera également l'occasion de travailler pour améliorer la transversalité interne (<i>optimisation du travail en mode projet, gestion des interfaces interservices, lien siège-secteurs...</i>), et renforcer le pilotage managérial des équipes (<i>séminaire ...</i>). Ce projet devrait aboutir à proposer une nouvelle organisation de l'établissement, qui devra pouvoir permettre de s'adapter aux baisses d'effectifs susceptibles de toucher le Parc national des Pyrénées sur la période 2019 – 2023, et aux priorités définies pour cette période.</p> | <p>2020 a été marquée par un management d'accompagnement à l'écoute des craintes des équipes, afin de favoriser une adaptation aux nouveaux postes, à l'adaptation des plans de charge aux priorités validées en lien avec les baisses d'effectifs (redimensionnement de certains protocoles de suivi...). Il s'agissait de permettre aux équipes de retrouver un équilibre et un mieux-être au travail dans une ambiance plus sereine.</p> <p>Un programme d'accompagnement au changement a été déployé en 2020, après présentation lors d'une assemblée générale du personnel en date du 3 décembre 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuite de la cellule de veille et d'écoute des agents associant la médecine du travail, l'assistante sociale, le conseiller de prévention et la direction de l'établissement,</li> <li>- suivi personnalisé des agents dont la fiche de poste a été profondément modifiée, accompagnement des nouvelles fiches de poste par une réflexion sur les besoins en formation lors des entretiens professionnels,</li> <li>- élaboration et mise en place d'une démarche de coaching individuel pour accompagner les managers dans la mise en œuvre du projet d'établissement, et contribuer à leur évolution culturelle, pour s'adapter, porter, concrétiser les mutations. La décision de mettre en place un coaching individuel a été prise après une analyse approfondie des besoins et la vérification de l'adéquation du dispositif proposé aux besoins des bénéficiaires et aux enjeux de l'établissement. Trois managers (<i>deux chefs de service, un chef d'unité territoriale</i>) ont ainsi fait l'objet d'une contractualisation définissant des objectifs,</li> <li>- mise en place d'un plan d'actions visant à l'amélioration du travail en transversalité et du pilotage managérial. Parmi les actions mises en œuvre, citons la mise en place d'un séminaire des cadres, la construction d'une mission d'appui visant à la mutualisation administrative, la professionnalisation des agents sur la gestion budgétaire et comptable publique (<i>animation, mises en places d'outils partagés...</i>).</li> </ul> |

| Activités                             | Description  | Evaluation 2020  |
|---------------------------------------|--|--|
| <p>6-1.</p> <p>Management général</p> |  | <p>On remarque une amélioration du fonctionnement interne et de la continuité de service (<i>mise en place d'adjoint dans toutes les unités de travail, création de la mission d'appui sur les missions administratives</i>) notamment pendant la période estivale. Le fonctionnement par unité territoriale a permis d'initier une mutualisation inter-secteurs des agents pour répondre aux enjeux du territoire (<i>missions de surveillance, permanences grands prédateurs des week-ends, par exemple</i>).</p>  |
| <p>6-2.</p> <p>Gestion financière</p> | <p>Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (<i>dit « décret GBCP »</i>) a nécessité la mise en place d'un cadre budgétaire propre avec une comptabilité budgétaire fondée sur des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des emplois limitatifs, complétée par la comptabilité générale en droits et obligations constatés apportant la vision patrimoniale. La mise en œuvre de ce nouveau cadre budgétaire et comptable représente un changement de modèle de gestion pour le Parc national des Pyrénées ainsi que des évolutions de son organisation.</p> <p>La professionnalisation des agents et la nécessaire intégration de ces pratiques est une action prioritaire pour le présent contrat d'objectif et de performance sur la période 2019 - 2023.</p> | <p>L'exercice 2020 s'est soldé par les résultats comptables suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ 640 505,29 € de variation de trésorerie,</li> <li>■ 55 587,24 € de résultat patrimonial,</li> <li>■ 451 757,21 € de capacité d'autofinancement,</li> <li>■ 729 555,91 € de variation de fonds de roulement.</li> </ul> <p>Le Parc national des Pyrénées dispose désormais d'un fond de roulement de 908 098,87 € alors qu'il était négatif au 31 décembre 2019, avec une valeur de 178 542 ,96 €.</p> <p>La variation de trésorerie passe de + 226 145,58 € en 2019 à + 640 505,29 €.</p> <p>Le compte financier 2020 du Parc national des Pyrénées, adopté le 8 mars 2021, se décline ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ 7 840 207,48 € d'autorisations d'engagement dont :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 898 837,76 € pour les dépenses de personnel,</li> <li>• 1 765 471,89 € pour les dépenses de fonctionnement,</li> <li>• 726 730,21 € pour les dépenses d'intervention,</li> <li>• 449 167,62 € pour les dépenses d'investissement,</li> </ul> </li> <li>■ 7 601 550,50 € de crédits de paiement dont :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 898 837,76 € pour les dépenses de personnel,</li> <li>• 1 702 090,30 € pour les dépenses de fonctionnement,</li> <li>• 559 283,32 € pour les dépenses d'intervention,</li> <li>• 441 339,12 € pour les dépenses d'investissement,</li> </ul> </li> <li>■ 8 267 574,69 € de recettes encaissées,</li> <li>■ 666 024,19 € de solde budgétaire.</li> </ul> |

| Activités                                 | Description   | Evaluation 2020  |
|---|---|--|
| <p>6-2.<br/><i>Gestion financière</i></p> | <p>La mise en place d'outils représentatifs de la situation budgétaire globale de l'établissement, au fil de l'eau, apparaît également comme une nécessité à réaliser sous le logiciel AGE, afin de suivre et d'anticiper au plus près la situation financière de l'établissement.</p> <p>Parallèlement, la trésorerie, extrêmement tendue depuis plusieurs années, de l'établissement public sera un enjeu majeur, car elle contraint dans la capacité à conduire des opérations d'investissement ou à s'engager dans des programmes communautaires ou transfrontaliers à caractère pluriannuel. Un suivi particulier du budget de fonctionnement sera réalisé, en recherchant d'éventuelles économies, même si la marge de manœuvre apparaît plutôt ténue.</p> <p>Au-delà des enjeux d'équilibre financier, il s'agira également de tenir compte de la priorité pour l'établissement de trouver des ressources propres : la voie du mécénat continuera d'être mobilisée, le recours aux crédits européens également, dans une période de reprogrammation aux contours incertains.</p> | <p>L'exécution du budget 2020 s'établit à 7 598 895,69 € contre 7 139 122,75 € de crédits de paiement en 2019 soit une augmentation de 6 % par rapport à 2019 qui doit tenir compte de la fin de programme et de la conduite de travaux.</p> <p>La trésorerie du Parc national des Pyrénées s'établit à 954 917,91 € contre 314 412,62 € au 31 décembre 2019, soit + 640 505,29 €.</p> <p>On peut mettre en exergue les points suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le résultat comptable de l'exercice 2020 témoigne des efforts engagés par l'ordonnateur pour rétablir un fond de roulement permettant de simplifier et de fiabiliser la gestion quotidienne de l'établissement. Une étape nouvelle est franchie. Nous ne sommes plus dans la spirale négative que l'établissement connaissait depuis huit exercices,</li> <li>2. ce résultat a été obtenu grâce à l'effort du ministère en charge de l'écologie. En compensant les salaires de juillet 2019 et de janvier 2020 (<i>en gestion 2020</i>) et les pensions civiles de décembre 2019, le ministère a abondé les recettes de l'établissement,</li> <li>3. le budget de l'établissement n'est pas en mesure de supporter des opérations d'envergure. Il a été compliqué de régler, pour des questions liées à la trésorerie, des dépenses conséquences, et inattendues, de fin d'année. La trésorerie reste la difficulté la plus importante. Sa gestion est compliquée et nécessite une attention et un suivi journalier des comptes,</li> <li>4. le résultat intègre le fait que la notification des dépenses d'intervention 2020 n'a été réalisée qu'en fin d'année 2020. C'est ainsi depuis maintenant trois ans.</li> </ol> <p>Il est donc nécessaire, au titre du budget 2021, de poursuivre le travail de rétablissement engagé alors que l'établissement n'a plus de bâtiment à céder.</p> |

| Activités   | Description   | Evaluation 2020  |
|---|---|--|
| <p style="text-align: center;"><b>6-3.</b><br/><i>Fonctionnement général de l'établissement</i></p> | <p>En termes de gouvernance, certains renouvellements partiels ou globaux des instances sont à engager :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ concernant le conseil d'administration, plusieurs renouvellements sont à prendre en compte : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ un renouvellement partiel début 2019 pour intégrer les fusions de communes, la mise en place des nouveaux établissements publics de coopération intercommunale et des démissions ou renoncements de personnalités qualifiées,</li> <li>▪ un renouvellement partiel comme suite aux élections municipales de 2020,</li> <li>▪ un renouvellement global fin 2021 (<i>à anticiper dès le premier semestre 2021</i>) : conformément à l'article R331-26 du code de l'environnement, les membres du conseil d'administration ont été nommés pour six ans par la ministre en charge de l'environnement par arrêté ministériel du 9 novembre 2015.</li> </ul> </li> </ul> <p>Les nouveaux membres seront formés au fonctionnement d'un établissement public local et à ses enjeux.</p> | <p>Le renouvellement du collège des élus au conseil d'administration du Parc national des Pyrénées a été engagé comme suite aux élections municipales et communautaires. Des élections ont été organisées, par correspondance, les 23 septembre et 12 octobre 2020 et un arrêté préfectoral, en date du 17 novembre 2020, est venu prendre acte et fixer la nouvelle composition du conseil d'administration.</p> <p>Le conseil sera renouvelé en totalité en novembre 2021 – terme calendaire de l'arrêté actuel de composition – mais le collège des élus sera sans changement</p> <p>La composition du collège des élus est désormais la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maires qui siègent de droit au conseil d'administration (<i>sièges non soumis à élection</i>) : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ commune de Laruns,</li> <li>▪ commune de Gavarnie – Gèdre,</li> <li>▪ commune de Cauterets,</li> </ul> </li> <li>- représentants des maires au conseil d'administration du Parc national des Pyrénées : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>maires des Hautes-Pyrénées :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Monsieur Laurent GRANDSIMON – maire de Luz Saint-Sauveur,</li> <li>▪ Monsieur André MIR – maire de Saint-Lary Soulan,</li> <li>▪ Monsieur Jean-Claude CAZAUX – maire d'Arrens-Marsous,</li> <li>▪ Monsieur Jean-Bernard DUBARRY – maire d'Aulon,</li> </ul> </li> <li>▪ <b>maires des Pyrénées-Atlantiques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Monsieur Jean-Louis BARBAN – maire de Bescat,</li> <li>▪ Monsieur Jean-Claude COUSTET – maire de Borce,</li> <li>▪ Monsieur Jean MONTOULIEU – maire de Bielle,</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> |

| Activités   | Description | Evaluation 2020  |
|---|-------------|--|
| <p>6-3.<br/>Fonctionnement général de l'établissement</p> |             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- représentants des intercommunalités des Hautes-Pyrénées au conseil d'administration du Parc national des Pyrénées :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Monsieur Noël PEREIRA DA CUNHA – Président de la communauté de communes de la vallée des gaves et son suppléant Monsieur Jean-Bertrand HAURINE – conseiller communautaire,</li> <li>▪ Monsieur Jean MOUNIQ – Conseiller communautaire de la communauté de communes Aure - Louron et son suppléant Monsieur Michel CASTET,</li> <li>▪ Monsieur Alexandre PUJO MENJOUET – Conseiller communautaire de la communauté de communes de la Haute-Bigorre - maire de Campan et son suppléant Monsieur Claude CAZABAT – conseiller communautaire,</li> </ul> </li> <li>- représentants des intercommunalités des Pyrénées-Atlantiques au conseil d'administration du Parc national des Pyrénées :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Monsieur Claude AUSSANT – Conseiller communautaire de la communauté de communes de la vallée d'Ossau et son suppléant Monsieur Jean Paul CASaubon – conseiller communautaire,</li> <li>▪ Monsieur Dany BARRAUD – Conseiller communautaire de la communauté de communes du Haut-Béarn et son suppléant Monsieur Alexandre LEHMANN – conseiller communautaire.</li> </ul> </li> </ul> <p>Par ailleurs, deux changements à la composition du conseil d'administration ont été apportés au titre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des représentants de l'Etat avec l'entrée au conseil de la Direction régionale de l'agriculture et de l'alimentation Occitanie – DRAAF de massif – en lieu et place de direction régionale de la concurrence et des entreprises,</li> <li>- des personnalités qualifiées dont un représentant de la marque « <i>Esprit Parc national</i> ».</li> </ul> |

| Activités  | Description  | Evaluation 2020  |
|--|--|--|
| <p>6-3.<br/><i>Fonctionnement général de l'établissement</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Concernant le conseil scientifique, ses membres ont été nommés pour six ans par arrêté préfectoral du 9 mai 2016. Le renouvellement de cette instance sera donc à conduire en 2022.</li> <li>▶ Le fonctionnement de l'établissement veillera également à intégrer les grands principes d'écoresponsabilité dans sa gestion.</li> </ul>  |  |
| <p>6-4.<br/><i>Gestion des ressources humaines</i></p>           | <p>La gestion des ressources humaines sera intégrée au projet d'établissement. Les instances de dialogue social seront régulièrement réunies.</p> <p>Un suivi d'indicateurs des risques psycho-sociaux sera mis en place, conformément au document unique qui est régulièrement actualisé.</p> <p>L'établissement participera aux actions de rationalisation du traitement de la paye comme suite à l'audit mené par l'Office français de la biodiversité (<i>action concourant également au rattachement</i>).</p> <p>Concernant la formation, l'établissement prendra les contacts nécessaires pour que ses agents puissent bénéficier des offres de formations interministérielle et des collectivités.</p> | <p>Le comité technique s'est réuni quatre fois en 2020 : le 15 juin, le 7 juillet, le 15 septembre et le 19 novembre. Toutes ces réunions se sont déroulées en Visio conférence du fait de la crise sanitaire. Lors de ces réunions ont été abordés les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ plan de dé confinement du Parc national des Pyrénées,</li> <li>▪ lignes directrices de gestion du Parc national des Pyrénées,</li> <li>▪ frais de déplacement et application FRED,</li> <li>▪ plan de requalification pour l'accès au corps des techniciens de l'environnement,</li> <li>▪ point d'étape du projet d'établissement,</li> <li>▪ état des projets d'investissement et chantiers en cours,</li> <li>▪ bilan de l'action sociale 2019 au Parc national des Pyrénées,</li> <li>▪ bilan social 2019 du Parc national des Pyrénées,</li> <li>▪ note sur le télétravail au Parc national des Pyrénées,</li> <li>▪ plan des locaux du siège suite à la réorganisation du 1er janvier 2020,</li> <li>▪ installation du comité technique du Parc national des Pyrénées après le renouvellement de sa composition (<i>décision du 28 septembre 2020</i>),</li> <li>▪ convention de rattachement à l'Office français de la biodiversité,</li> <li>▪ budget primitif 2021,</li> <li>▪ projet de lignes de gestion mobilité,</li> <li>▪ délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé de l'environnement affectés à l'Office français de la biodiversité (OFB) et dans les parcs nationaux,</li> <li>▪ politique indemnitaire.</li> </ul> <p>Chaque réunion a donné lieu à un compte rendu, mis à la disposition sur l'intranet du Parc national des Pyrénées.</p> |

| Activités   | Description | Evaluation 2020   |
|---|-------------|---|
| <p>6-4.</p> <p><i>Gestion des ressources humaines</i></p> |             | <p>Le comité hygiène, sécurité et des conditions de travail (CHSCT) s'est réuni neuf fois en 2020. Sept réunions ont porté sur la crise du COVID19 et ses conséquences sur l'organisation au sein de l'établissement : 16 mars, 1er, 15 et 28 avril, 14 mai, 2 et 18 novembre. Toutes ces réunions ont été organisées en Visio conférence. Seules deux réunions des 16 janvier et 17 décembre ont porté sur les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ examen des registres hygiène et sécurité,</li> <li>▪ état du réseau radio – site du Pourtalet,</li> <li>▪ gestion des produits chimiques dans les unités de travail,</li> <li>▪ commandes publiques et hygiène et sécurité,</li> <li>▪ plan des risques routiers.</li> </ul> <p>Chaque réunion a donné lieu à un compte rendu, mis à la disposition sur l'intranet du Parc national des Pyrénées.</p> <p>Au titre de la formation, l'année 2020 est une année particulière en raison de l'état d'urgence sanitaire et de sa concomitance avec les périodes où traditionnellement s'organisent les stages. De nombreuses sessions ont dû être annulées. Grâce à la Visio conférence, quelques stages ont pu être organisés à distance en cette fin d'année 2020.</p> <p>En 2020, le nombre de jours de stages suivis par les agents du Parc national des Pyrénées auprès de l'Office Français de la Biodiversité s'élève à 46 jours de formation contre 199 jours en 2019.</p> <p>Le nombre des autres jours de stage hors Office français de la biodiversité s'élève à 238 jours contre 194 jours en 2019.</p> <p>Au total, 393 jours ont été consacrés à la formation des agents en 2020 contre 284 jours en 2019. Ce bilan quantitatif reste correct eu égard au contexte sanitaire et aux périodes de confinement.</p> <p>Il est rappelé que la moyenne de cinq jours par agent et par an est celle retenue dans le contrat d'objectifs 2019 – 2023 au titre des indicateurs de formation continue.</p> |

| Activités   | Description  | Evaluation 2020   |
|---|--|---|
| <p style="text-align: center;">6-5.<br/><i>Politique immobilière - SPSI</i></p> | <p>La question immobilière – avec une réduction des sites et des immeubles gérés – est cruciale pour le devenir budgétaire de l'établissement. Une mise en vente, progressive et raisonnée, des biens immobiliers vacants sera engagée conformément au schéma pluriannuel de gestion immobilière validé par le conseil d'administration du 7 juillet 2015 (<i>délibération CA n°24 – 2015</i>). La rationalisation des implantations immobilières sera poursuivie.</p> <p>Dans le pas de temps du présent contrat, un nouveau schéma pluriannuel de gestion immobilier sera préparé et engagé.</p> | <p>Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière a été adopté par le conseil d'administration du 7 juillet 2015. Il reposait sur agenda d'actions à engager. Il est strictement respecté. 2020 était la dernière année de sa mise en œuvre.</p> <p>Le Parc national des Pyrénées a vendu, par acte signé le 17 décembre 2020, la maison des gardes de Cauterets, à la commune, pour la somme de 700 000,00 €. Il s'agissait du dernier bien à vendre prévu au schéma pluriannuel de stratégie immobilière.</p> <p>Un nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière sera préparé en 2021. Les travaux préparatoires t débutés en décembre 2020.</p> |

## 6 – Gérer l'établissement public

### Indicateurs

| Indicateurs 6   | Cible 2019   | Résultats 2019                                      | Cible 2019 | Résultats 2019                                   |
|---|--------------|---|------------|--|
| <b>6-1</b> : évolution du nombre des achats groupés<br><i>indicateurs: élaboration d'une cartographie des achats + définition d'une stratégie des achats</i>  | Cartographie | 5 marchés d'achats groupés en 2019 contre 2 en 2018 | Stratégie  | 5 marchés (pas de nouveau marché groupé en 2020) |
| <b>6-2 a</b> : évolution de la proportion des cofinancements publics ou privés par rapport aux ressources propres sur les projets structurants portés par l'EPPN  | 3,6 %        | 5 %   |            |  |
| <b>6-2 b</b> : : montant des RAP / trésorerie globale<br><br><i>Cible proposée : tendance de progression des restes à payer sur opérations pluriannuelles (dont fléchées) uniquement sur la période</i><br><i>L'idée est de mesurer la soutenabilité des opérations pluriannuelles (hors celles avec des dépenses de fonctionnement uniquement) et leur impact sur la trésorerie</i><br><i>Cible proposée: évolution des restes à payer sur trésorerie concernant les opérations pluriannuelles : fourchette entre 40% et 70% (cible à atteindre)</i> | 40 % de 9 %  | + 5 %   | 50 %       | 47 %   |
| <b>6-3</b> : proportion des charges fixes permanentes dans le budget fonctionnement du parc (→ part restante pour l'action sur le terrain des parcs) Cf annexe 4 avec liste des charges fixes<br><br><i>cible proposée : évolution de cette proportion doit être inférieure à 2% par an</i>   | 16,50 %      | 16 %  | 15 %       | 14 %   |
| <b>6-4</b> : nombre moyen de jours de formation continue par agent et par an  | 5,80         | 5   | 5          | 4  |

## C. Conclusions sur le bilan 2020

L'année 2020 a été fortement marquée par la crise de la Covid -19.

La mise en œuvre des objectifs a été impactée par la période de l'état d'urgence sanitaire qui a donné lieu à une priorisation des missions.

Certains suivis n'ont pas pu être réalisés (*indices de présence du lagopède, suivi hivernal des bouquetins...*) ou réalisés partiellement sur la période de déconfinement (*suivis rapaces, suivi vautour fauve*). L'ensemble des missions d'animations grand public et d'éducation à l'environnement pour les publics scolaires ont été annulées pendant ces périodes. Quelques animations estivales ont été organisées dans le respect des protocoles sanitaires.

Certaines actions ont été reportées : les lâchers de bouquetins qui étaient prévus au printemps, ont été reportés au 18 septembre 2020 et à octobre 2020. Le déploiement des nouvelles applications de police et les formations correspondantes des agents ont été reportées à 2021.

Les échéances de planification financière des grands programmes ont pu être retardées.

Les refuges du Parc national des Pyrénées ont bénéficié d'un appui important du point de vue logistique, économique et de communication. Il s'agissait d'adapter leurs méthodes d'accueil du public aux contraintes sanitaires.

L'agenda des travaux a été maintenu permettant le soutien à l'économie locale. Ce fut notamment le cas pour celui du refuge d'Ayous et la rénovation des systèmes d'assainissement et d'une partie du refuge. Il en fut de même pour la maison du Parc national des Pyrénées d'Etsaut, la rénovation du sentier des glorieuses dans la réserve naturelle nationale du Néouvielle, la création d'un relais radio en vallée d'Ossau ou la mise en sécurité des refuges de Migouélou et des Espuguettes.

2020 était également la première année de mise en œuvre du projet d'établissement, largement complexifiée par la crise sanitaire, notamment en termes d'animation des équipes et de travail en transversalité siège-secteur.

Le bilan de l'année 2020 reste pour autant riche et varié, attestant de la vigueur et de la motivation des agents et des partenaires de l'établissement pour faire vivre le territoire et les actions prioritaires du plan d'actions en déclinaison de la charte et de la stratégie scientifique.

Plus de 70 % des actions envisagées à la signature du contrat d'objectifs et de performances ont été initiées sur cette seconde année de mise en œuvre.

■ **Tableau synthétique de suivi de la répartition des effectifs par domaine d'activité du contrat d'objectif et de performance**

| Domaines d'activité (DA)   | ETPT affectés au DA | % des effectifs affectés au DA |
|--|---------------------|--------------------------------|
| 1- connaître et diffuser des connaissances sur le patrimoine                                 | 11,97               | 16,62 %                        |
| 2A- protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel - POLICE  | 10,62               | 14,75 %                        |
| 2B- protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel - GESTION | 15,17               | 21,16 %                        |
| 3- accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable           | 2,00                | 2,77 %                         |
| 4- faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs                                 | 15,25               | 21,18 %                        |
| 5- contribuer aux politiques de développement durable et biodiversité                        | 3,26                | 4,52 %                         |
| 6- gérer l'établissement public  | 13,73               | 19,00 %                        |
| TOTAL  | 72,00               | -                              |



**Parc national des Pyrénées**

Villa Fould - 2 rue du IV septembre  
BP 736 - 65007 Tarbes cedex  
Tél. 05.62.54.16.40

Courriel : [contact@pyrenees-parcnational.fr](mailto:contact@pyrenees-parcnational.fr)  
Site internet : <http://www.pyrenees-parcnational.fr> 

© Parc national des Pyrénées / C. Cuenin